

Note

« Le Maghreb et l'Afrique (Note) »

Slimane Chikh

Études internationales, vol. 17, n° 4, 1986, p. 801-835.

Pour citer cette note, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/702088ar>

DOI: 10.7202/702088ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

NOTES

LE MAGHREB ET L'AFRIQUE

Slimane CHIKH*

À première vue, le Maghreb est une « île ». C'est d'ailleurs ainsi que le désignaient les géographes arabes: « *Jazīretu-I Maghrib* » (l'Île du couchant). Bordé au nord par la Méditerranée, à l'ouest par l'Atlantique, au sud par le Sahara, le Maghreb forme une entité individualisée par rapport au Mechreq à l'est. Il s'en distingue par la berbérophonie et selon la typologie khaldounienne, par « le burnous et le couscous ».

En fait, ce n'est là qu'une vision partielle d'une réalité plus complexe. Le Maghreb est moins un île repliée sur elle-même qu'un carrefour largement ouvert aux contacts et aux échanges avec l'Europe, au Nord et avec le reste du monde arabe à l'Est. Quant au Sahara, bordant le Maghreb au Sud, il est parcouru, de longue date, par les caravanes des marchands et des nomades et plus récemment, par les convois motorisés. De fait, il témoigne davantage de sa fonction relationnelle que de son caractère de barrière. Sans remonter à la plus haute antiquité¹, il suffit de rappeler le vaste réseau d'échanges entre le Nord et le Sud du Sahara alimenté par le troc du sel et de l'or². Les liens tissés par l'Islam à travers confréries, missions de formation et délégations de pèlerins³ ont contribué à amarrer le Maghreb au reste du continent africain. Ces liens ont d'ailleurs survécu au cloisonnement imposé par le système colonial principalement français qui, à travers les principaux regroupements qu'il a opérés (AOF et AEF)⁴, a isolé ses possessions d'Afrique du Nord des territoires situés au Sud du Sahara.

La vaste mobilisation réalisée par l'émergence des mouvements de revendication nationale a abattu cette barrière et a donné naissance à de nouveaux liens de solidarité tissés de part et d'autre du Sahara. À l'ère des indépendances maghrébines, ces liens ont évolué à travers les aléas de la conjoncture, pour prendre la forme de relations diplomatiques et économiques.

Peut-on cependant placer ces relations dans un cadre global mettant en présence le Maghreb et le reste de l'Afrique? Force est de constater qu'il n'y a pas de politique africaine d'un Maghreb pris dans son ensemble. Comme d'ailleurs avec les autres ensembles

* *Maître de Conférence à l'Institut des sciences juridiques de l'Université d'Alger, Algérie.*

1. Cf. sur ce point J, KI-ZERBO, *Histoire de l'Afrique Noire*. Paris, Haheer, 1973.
2. Cf. notamment J, SURET-CANAL, *L'Afrique Noire occidentale et centrale*. T.I. Paris, Ed. Sociales, 1961, p. 147 et sur les sources arabes cf. J, DEVISSE, « Comment restitue-t-on l'histoire des relations transahariennes » in *Sociétés africaines, monde arabe et culture islamique*. Mémoires du Cermaa n° 1, pp. 41-70.
3. Cf. V, MONTEIL, *L'Islam noir*. Paris, Seuil, 1971, 418 p.
4. Afrique occidentale française et Afrique équatoriale française. Cf F. BORELLA, *L'évolution politique et juridique de l'Union française depuis 1946*. Paris, LGDJ, 1958, 500 p. et P-F, GONIDEC - *L'évolution des territoires d'outre-mer depuis 1946*. Paris, LGDJ, 1958, 127 p.

géographiques, les pays du Maghreb agissent en ordre dispersé en direction de leurs partenaires africains. Aussi l'analyse des relations entre les pays d'Afrique du Nord et les pays d'Afrique sub-saharienne ne peut être qu'une analyse comparative⁵, mettant en relief les ressemblances et les dissemblances. L'approche, sans négliger pour autant l'aspect diachronique est principalement synchronique. Elle s'articule autour de trois principaux axes qui englobent les différents domaines des relations inter-étatiques : « la dialectique externe », « la dialectique interne » et « la dynamique unitaire ».

– La « dialectique externe » correspond au domaine des relations conflictuelles avec l'ennemi extérieur, incarné par le colonialisme et les différentes formes de domination dont souffrent les pays africains. Elle remplit une fonction de mobilisation en renforçant les liens de solidarité entre les partenaires unis contre un ennemi commun.

– La « dialectique interne » correspond au domaine des rivalités et des contradictions inter-africaines, allant des divergences politiques aux conflits ouverts, en passant par les rivalités de leadership. Elle remplit une fonction de désagrégation en détruisant les liens de solidarité et en affaiblissant les relations d'échanges.

– La « dynamique unitaire » correspond au domaine de la coopération entre les partenaires. Elle remplit une fonction d'agrégation en resserrant les liens de solidarité et en renforçant les relations d'échanges.

Ces trois domaines s'influencent mutuellement aussi bien négativement que positivement. Ainsi, « la dialectique externe » contribue à affaiblir « la dialectique interne » et à renforcer « la dynamique unitaire ». En revanche, « la dialectique interne » intervient négativement sur « la dynamique unitaire ». L'on peut considérer que des relations caractérisées par une « dialectique externe » dominante et une faible « dialectique interne », sont favorables au renforcement de la « dynamique unitaire ». Dans le cas inverse, celle-ci a peu de chance de se développer et nous aurons des relations de méfiance, voire d'hostilité.

5. Nous nous contenterons des grandes lignes des politiques africaines des différents pays du Maghreb. Nous renvoyons pour plus de détails, aux études particulières consacrées à chacun de ces pays : Pour l'Algérie, nous nous permettons de renvoyer à nos articles « L'Algérie et l'Afrique : 1954-1962 » in *Revue Algérienne des sciences juridiques, politiques et économiques* (3) 1968, pp. 703-746 ; « La politique africaine de l'Algérie » in *Annuaire de l'Afrique du Nord* 1978. Paris, CNRS, 1980, pp. 1a-54 ; « L'Algérie en Afrique » in *Revue Algérienne des Relations Internationales* (2) deuxième trim. 1986, pp. 79-110 et aux auteurs suivants : Robert A., MORTIMER, – « The Algerian Revolution in search of the African Revolution » in *The Journal of Modern African Studies* oct. 1970, pp. 363-387 ; Paul, BALTA, – « La politique africaine de l'Algérie » in *Revue Française d'Études Politiques Africaines* (132) déc. 1976, pp. 54-73. Pour le Maroc, nous renvoyons aux études suivantes : Mohamed, BOUZIDI, « Le Maroc et l'Afrique sub-saharienne » in *Annuaire de l'Afrique du Nord* 1978 pp. 87-111 ; J. ROSEMBERGER, « Historique des relations entre le Maroc et l'Afrique au sud du Sahara ». Paris, Sorbonne, INALCO, CERMAA, pp. 79-88. H. CHARBAR, « Passé et présent des relations entre le Maroc et l'Afrique subsaharienne » in *Le Maroc dans l'environnement international et régional*. Université de Louvain, Cahier No 25 du Centre d'Études et de Recherches sur le monde arabe. P., DECRAENE, « La politique africaine du Maroc » in *L'Afrique et l'Asie Modernes* (143) hiver 1984-85 ; Léon César, CODO, « La politique du Maroc au sud du Sahara » in *Le Mois en Afrique* (239-240) Déc. 85, Janvier 1986 et (241-242) Fév.-Mars 1986. Pour la Tunisie citons : Mohcen, TOUMI « La politique africaine de la Tunisie » in *Annuaire de l'Afrique du Nord* 1978, pp. 113-169. Pour la Libye : H, BLEUCHOT, « La politique africaine de la Libye » in *Annuaire de l'Afrique du Nord* 1978, pp. 55-85 ; R, OTAYEK, « Libye et Afrique » in *Politique africaine* (2) Mai 1981, pp. 77-98. H, MAMMERI, – « La politique africaine du Colonel Kadhafi » in *Sociétés africaines, monde arabe et culture islamique*. Mémoires du CERMAA, no 2, pp. 59-71. Pour la Mauritanie : CRESM – *Introduction à la Mauritanie*, Paris, CNRS, 1979, 421 p.

Il convient de souligner enfin, le rôle sinon déterminant, du moins très important joué par le chef de l'État, principal artisan de la politique extérieure de la majorité des États du Maghreb. Le coefficient personnel du leader ou du dirigeant, est un élément non négligeable dans l'appréciation des relations et des alliances nouées ou dénouées. Ainsi le pragmatisme prudent d'un Bourguiba tranche avec la maximalisme activiste d'un Kadhafi, et le pro-occidentalisme de plus en plus militant d'un Hassan II ne fait pas toujours bon ménage avec le neutralisme soucieux d'indépendance d'un Boumedienne ou d'un Benjedid.

I — LA DIALECTIQUE EXTERNE

C'est dans ce domaine que se manifeste la lutte contre les différentes formes de domination dont souffre l'Afrique: colonialisme, apartheid, néo-colonialisme et impérialisme. Ce sont les principales cibles que désigne le projet libérateur africain et à leur propos qu'il appelle à une mobilisation générale.

A — L'anti-colonialisme

Certes les conditions d'accession à l'indépendance de certains pays du Maghreb peuvent, dans une certaine mesure, déterminer les positions adaptées à l'égard du système colonial sévissant dans le reste du continent. Ainsi la longue lutte armée menée en Algérie a très largement contribué à l'adoption par ce pays, après l'Indépendance, d'une position radicale vis-à-vis du colonialisme en Afrique. La forme moins violente de la lutte de revendication nationale en Tunisie et au Maroc peut expliquer que ces deux pays une fois indépendants, ont adopté une position moins radicale dans ce domaine.

En revanche, la Mauritanie issue de la Communauté franco-africaine et ayant accédé pacifiquement à une indépendance contestée par son voisin marocain, n'a pas été moins engagée dans la lutte anti-colonialiste. On peut estimer à cet égard que cette attitude a été dictée par son souci de « prouver » sa légitimité à l'égard de ses censeurs rassemblés dans le « Groupe de Casablanca »⁶. Quant à la Libye, très effacée sur la scène internationale, sous la monarchie Senoussie durant près de deux décennies (1952-1969) va rattraper son retard, sous l'impulsion de Kadhafi, par une politique maximaliste et activiste.

Si les différents pays du Maghreb se prononcent unanimement, au niveau des déclarations de principe, contre le colonialisme et pour la libération de l'ensemble du continent africain, leurs engagements au niveau de l'action concrète sont très variées. Ainsi, tous se retrouvent pour dénoncer au sein de l'OUA et des différentes instances africaines le colonialisme. S'agissant plus concrètement, du soutien aux mouvements africains de libération nationale, les attitudes varient. La Tunisie, le Maroc et la Mauritanie se limitent généralement au soutien politique. L'Algérie et bien plus tard la Libye manifestent une solidarité plus concrète en mettant à la disposition de ces mouvements de libération, des camps d'entraînement militaire et des bureaux de représentation; en les finançant et en leur fournissant des armes. Nous ne disposons d'aucun chiffre permettant d'évaluer cette aide matérielle du fait de son caractère confidentiel et du secret qui l'entoure jusqu'à présent. Quelques rares indications sont parfois révélées à titre confidentiel: le premier bateau acheté par l'Algérie indépendante « *Ibn Khaldoun* » a servi à acheminer en 1963 un important lot d'armements destinés au MPLA qui s'en est servi pour lancer une vaste offensive sur l'enclave

6. Né à la Conférence tenue à Casablanca en janvier 1961, et regroupant les pays suivants: Ghana, Guinée, Libye, Mali, Maroc, RAU et Algérie représentée par le GPRA.

de Cabinda ou encore, toujours concernant l'Algérie: les deux unités du FRELIMO qui ont déclenché la lutte armée au Mozambique en septembre 1964, ont été entraînées en Algérie et transportées en Tanzanie à bord de deux avions affrétés par les autorités algériennes.

Les contributions au Comité de Libération de l'OUA sont fixées suivant un barème qui tient compte des ressources de chaque pays⁷. La Libye, le Maroc et l'Algérie contribuent le plus parmi les pays du Maghreb. Il faut à ce propos, rappeler que c'est au Sommet de l'OUA à Rabat, en juin 1972 qu'a été décidée l'augmentation de 50 % des contributions des États membres au budget du Comité de Libération. Ce dernier a compté l'Algérie parmi ses membres fondateurs. La Libye et la Mauritanie l'y ont rejoint à partir du Sommet de l'OUA de Rabat. Il y a lieu de relever d'autre part que la Tunisie a vivement critiqué en 1966 la gestion financière du Comité de Libération accusé de dilapider ses ressources dans des dépenses de gestion au lieu de les consacrer au financement de la lutte armée⁸.

D'autres problèmes se poseront concernant la reconnaissance de certains mouvements de libération. Ainsi, malgré le jugement sévère prononcé par l'OUA à l'égard du gouvernement provisoire angolais dirigé par Roberto Holden (GRAE), la Tunisie a continué à soutenir ce dernier. En revanche, les autres pays du Maghreb et notamment l'Algérie et la Libye ont rompu tout lien avec ce mouvement et ont soutenu activement le mouvement rival, le MPLA ainsi que les autres mouvements menant la lutte armée dans les autres colonies portugaises, en Guinée-Bissau (PAIGC) et au Mozambique (FRELIMO). Ces trois mouvements regroupés au sein de la (CONCP)⁹, ont noué des relations particulièrement étroites avec l'Algérie. La capitale algérienne est devenue une importante plaque-tournante pour les déplacements des dirigeants de ces mouvements. Amilcar Cabral n'a-t-il pas qualifié Alger de « Mecque des révolutionnaires »? C'est en effet dans cette ville que ces différents mouvements avaient un important bureau de représentation et entretenaient des contacts avec la presse internationale. Les importantes déclarations de ces mouvements destinées à l'opinion internationale étaient souvent faites à partir de la « ville boumaraf », siège du département des mouvements de libération créé au sein du parti FLN. Ultime consécration, c'est à Alger que s'est déroulée la deuxième phase des négociations engagées entre le PAIGC et les autorités portugaises sur les conditions d'accession à l'indépendance de la Guinée-Bissau¹⁰. L'accession à l'indépendance de l'Angola et du Mozambique sous la direction des mouvements de libération qui ont mené la lutte armée constitue une importante victoire de la lutte anti-colonialiste en Afrique. Elle consolide la position algérienne théorisée par Frantz Fanon¹¹, sur la nécessité de la violence libératrice. La même nécessité s'impose également dans la lutte contre les régimes de minorité raciale.

7. Cf. Abdoul, BA, Bruno, KOFFI, et Fethi, SAHLI, « *L'organisation de l'Unité Africaine* » Paris, Silex, 1984, pp. 311-335 et pp. 585-586 et E.M. DUBÉ, - « Relation Between Liberation Movements and the OAU » in *Essays on the Liberation of Southern Africa*. Dar-es-Salam, Publishing house, 1975.

8. Cf. Le quotidien tunisien *L'Action* des 5 et 6 novembre 1966 et Alfredo MARGARIDO, « L'OUA et les territoires sous domination portugaise » in *Le Mois en Afrique* (22) oct. 1967, pp. 103-104.

9. Conférence des Organisations Nationales des Colonies Portugaises née en Avril 1961 à Casablanca et regroupant les mouvements suivants: FRELIMO, MPLA, PAIGC, CLSTP.

10. L'organe central du FLN, *Révolution Africaine* a rendu compte des différentes phases de ces négociations: (535) 24-30 mai 1974, (536) 31 mai-6 juin, (537) 7-13 juin, (538) 24-30 juin, (539) 21-27 juin, (45) 2-8 Août.

11. Frantz FANON, « *Les damnés de la terre* » Paris, F. Maspero, 1961.

B — La lutte anti-raciste

La lutte contre les régimes racistes d'Afrique du Sud et de Rhodésie a recueilli le même type de soutien de la part des pays du Maghreb et avec la même diversité d'engagement que la lutte anti-colonialiste. Il y a lieu de préciser à cet égard, que deux pays du Maghreb (Algérie et Mauritanie) ont été parmi les neuf pays africains¹² qui ont rompu leurs relations diplomatiques avec Londres pour avoir réagi très modérément à la déclaration unilatérale d'indépendance annoncée le 11 septembre 1965 par Ian Smith. L'Algérie a déployé à cette occasion, une intense activité diplomatique. Désignée par l'OUA avec le Sénégal et la Zambie pour défendre à l'ONU la position africaine sur le problème rhodésien, elle est intervenue sur la question au Conseil de Sécurité¹³ et a fait partie du comité¹⁴, chargé par ce dernier de contrôler l'application des sanctions économiques décidées contre le régime de Salisbury¹⁵. Elle a auparavant dénoncé le revirement de l'OUA à propos du problème rhodésien et a vivement critiqué l'orientation modérée prise par le conseil des ministres à sa session ordinaire tenue à Addis Abeba en mars 1966. Et marquant sa nette désapprobation, la délégation algérienne s'est retirée de cette réunion avec les délégations de Guinée, du Mali, du RAU et de Tanzanie qui formaient alors l'aile radicale au sein de l'OUA¹⁶.

L'Algérie manifesterà le même engagement dans la lutte contre le régime de minorité raciale d'Afrique du Sud et sera là encore l'un des porte-paroles de l'Afrique, auprès des instances internationales. Elle fera partie de la délégation ministérielle¹⁷ désignée par le conseil des ministres de l'OUA à sa session de Freetown (18-28 juin 1980) et chargée de participer aux débats au Conseil de Sécurité sur les sanctions économiques contre l'Afrique du Sud. Elle fera également partie du comité d'aide¹⁸ aux pays de la ligne de front. Elle mènera avec les pays africains radicaux une offensive diplomatique en direction des organisations internationales pour l'exclusion de l'Afrique du Sud de ces organisations (ONS, UNESCO, OIT, FAO...). Elle dénoncera également la politique du « dialogue » avec Prétoria préconisée par le Président ivoirien Houphouët Boigny en 1970¹⁹; car elle exclut toute possibilité de solution négociée avec le régime raciste d'Afrique du Sud. La seule action envisageable étant la lutte armée.

C'est ainsi que les mouvements menant une telle lutte dans la région (ZANU et ZAPU en Rhodésie, ANC en Afrique du Sud et SWAPO en Namibie) avaient une importante représen-

-
12. Ces pays sont: l'Algérie, le Congo-Brazzaville, l'Égypte, le Ghana, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Soudan, la Tanzanie.
 13. Charles, CADOUX, « L'organisation des Nations Unies et le problème de l'Afrique Australe » in *Annuaire Français de Droit International* 1977. pp. 127-174.
 14. Formé de sept membres: les quatre grandes puissances (États-Unis, France, Grande-Bretagne, URSS) et les trois (Algérie, Inde et Paraguay) représentant respectivement l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine.
 15. Sur les sanctions cf. David, RUZIE, « Les sanctions économiques contre la Rhodésie », in *Journal de Droit International* (97) Janv. Fév-Mars 1970, pp. 20-56.
 16. Ce retrait a également été motivé par l'admission, à la réunion de la délégation du nouveau régime ghanéen issu du coup d'État du 24 Février 1966 qui a renversé Kwamé N'Krumah.
 17. Cette délégation est composée des ministres des Affaires Étrangères des pays suivants: Algérie, Angola, Nigeria et Sierra Léone. Cf. la résolution créant cette délégation in Abdoul, BA, *et al.*, *L'organisation de l'Unité Africaine. op. cit.* pp. 355-356.
 18. Composé initialement de dix membres: Algérie, Angola, Botswana, Cameroun, Égypte, Éthiopie, Guinée-Bissau, Lesotho, Liberia, Île Maurice. Ce comité a été élargi, lors du sommet de l'OUA à Monrovia en juillet 1979, à 19 membres avec l'adjonction des pays suivants: Mozambique, Nigeria, Ouganda, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Zaïre, Zambie. Cf. Abdoul, BA, — *L'organisation de l'Unité Africaine. op. cit.* pp. 401-402.
 19. Cf. La déclaration du président ivoirien in *Afrique Contemporaine* (65) mai-juin 1971, pp. 14-17.

tation à Alger et bénéficiaient du même soutien politique et matériel accordé par l'Algérie aux autres mouvements de libération en lutte contre le colonialisme.

Avant la prise du pouvoir en Libye par le colonel Kadhafi, l'Algérie était le principal pays en Afrique du Nord engagé radicalement dans le soutien aux luttes libératrices en Afrique. Les autres pays du Maghreb s'en tiendront à un soutien de principe sans en faire un axe essentiel de leurs politiques africaines. Cette position participe d'une option minimaliste limitée à une unanimité déclamatoire reflétant le consensus anti-colonialiste et anti-raciste dominant la scène politique africaine. Mais au-delà de ce consensus, l'option maximaliste impliquant l'engagement concret dans le soutien à la violence libératrice caractérise l'aile radicale des États africains dont fait partie l'Algérie et que rejoindra la Libye de « l'État des masses ».

C'est encore l'Algérie qui, de concert avec l'Égypte nasserienne et plus tard avec la Libye de Kadhafi, s'attachera à souligner la similitude du caractère racial et oppressif des régimes de Prétoria et de Tel-Aviv. Une telle similitude ne peut dès lors qu'appeler à une même mobilisation en faveur des luttes de libération menées par les combattants palestiniens et ceux d'Afrique du Sud ou de Namibie. Le problème palestinien cesse ainsi d'être limité à un conflit israélo-arabe pour devenir une cause libératrice interpellant la conscience universelle et plus particulièrement africaine. La présence israélienne en Afrique et les multiples liens noués entre Tel-Aviv et plusieurs capitales africaines, limitèrent l'efficacité de cet effort d'explication.

Il a fallu la démonstration de la « guerre des six jours » en 1967 pour modifier auprès de l'opinion africaine, l'image d'un Israël pacifique et menacé par des pays arabes acharnés à sa destruction. La Guinée, donnant le signal d'une nouvelle prise de conscience, rompit ses relations diplomatiques avec Tel-Aviv dès juin 1967. La guerre d'octobre 1973 apporta une nouvelle démonstration de la puissance militaire israélienne et de sa volonté expansionniste. Les exhortations du Président Boumediene au Sommet d'Addis Abeba²⁰ trouvèrent dès le mois de mai 1973 plus d'écho auprès de ses pairs en Afrique; bien plus que les éclats du Président libyen qui a demandé le transfert du siège de l'OUA au Caire, par mesure de rétorsion contre l'Éthiopie qui entretenait alors d'étroites relations avec Israël. L'échec de la mission des « quatre sages »²¹ acheva de convaincre les plus réticents de l'intransigeance et du bellicisme d'Israël et entraîna la première vague des ruptures des relations diplomatiques avec ce pays²². La guerre d'octobre 1973 ne fera qu'accélérer et élargir le processus²³.

Si les différents pays du Maghreb se félicitèrent d'une telle évolution, c'est surtout l'Algérie qui pris soin d'associer étroitement « sionisme » et « apartheid » pour les vouer

20. Estimant « inconcevable que nous adoptions une attitude ferme vis-à-vis de l'Afrique du Sud et une autre attitude totalement différente vis-à-vis du colonialisme sioniste » Discours du Président Boumediene au Sommet d'Addis Abéba le 26 mai 1973. Cf. le texte intégral du discours in *Discours du Président Boumediene (5 mai 1972 - 19 juin 1973)*. Alger, ministère de l'information et de la culture. 1975, Tome IV, pp. 255-260.

21. Il s'agit des présidents Senghor, Ahidjo, Mobutu et du général Gowon, tous réputés modérés et chargés par l'OUA de tenter une solution de conciliation entre Israël et les pays arabes directement impliqués dans le conflit. Cf. *Afrique Contemporaine* (59), Janvier-Février 1972, pp. 19-20.

22. Il s'agit, au cours de l'année 1972, de l'Ouganda (30 mars), du Tchad (28 novembre), de la République Populaire du Congo (5 Décembre) et du Niger (20 Décembre).

23. Précédé en 1973 par le Mali (5 janvier) le Burundi (16 mai) le Togo (21 septembre) et suivi, la même année, en octobre, par le Zaïre (4) le Dahomey (6) le Rwanda (9) la Haute-Volta (11) le Cameroun (5) la Guinée Équatoriale (15) la Tanzanie (18) Madagascar (20) la République Centre africaine (21) l'Éthiopie (23) le Nigéria (25) la Gambie (26) la Zambie (26) le Ghana (28) le Sénégal (28) le Gabon (30) le Sierra Léone (30) et en novembre le Kenya (11) et le Liberia (2).

aux mêmes gémonies²⁴ et pour souligner que « la lutte contre le colonialisme et la discrimination raciale ne peut en aucune façon être dissociée de la lutte contre le sionisme et la domination »²⁵. Et c'est en réponse à une telle préoccupation que le conseil des ministres de l'OUA, tenu à Addis Abeba (19-22 novembre 1973) invita, dans sa « résolution sur le Moyen-Orient », les États membres et lança un appel « à tous les pays amis, en vue d'imposer un embargo économique total, en particulier un embargo sur le pétrole, contre Israël, le Portugal, l'Afrique du Sud et le régime raciste de la Rhodésie du Sud »²⁶.

Vaste mobilisation qui implique une action économique concertée et qui trouve son prolongement dans la lutte contre l'impérialisme et le néo-colonialisme. Le pas n'est pas aisément franchi par tous les pays du Maghreb. Là s'arrête l'unanimité déclamatoire dirigée contre le colonialisme, l'apartheid ou le sionisme.

C — L'anti-impérialisme

La lutte contre le néo-colonialisme et l'impérialisme implique la dénonciation des bases militaires étrangères en Afrique, ainsi que les interventions des puissances extérieures au continent. En fait, la majorité des pays maghrébins ont obtenu l'évaluation des bases militaires sur leurs propres territoires: Bizerte en Tunisie, Mers El-Kebir en Algérie, Atar en Mauritanie, Idris Field, El-Adem et Wheelus Field en Libye. En revanche, le Maroc, rangé au début des années 1960 dans le camp progressiste au sein du « Groupe de Casablanca », va progressivement s'engager dans le camp occidental et admettre sur son territoire des bases militaires américaines²⁷ d'écoute et de détection à Sidi Yahia et à Bouknadel. Il fera de plus en plus appel à l'assistance militaire américaine. Il formera ses officiers aux États-Unis et se dotera d'armement américain. Le conflit du Sahara occidental ne fera qu'accroître cette « dérive » pro-occidentale.

Le non-alignement unanimement proclamé par les pays maghrébins comportera dans la pratique de leurs alliances et de leurs prises de position, plusieurs nuances. Ainsi l'Algérie, adoptant une attitude radicale, ne ménagera pas ses critiques vis-à-vis des institutions inter-africaines orientées dans une perspective eurafricaine, tel l'OCAM²⁸ l'Association avec la CEE ou la « francophonie »²⁹. La Mauritanie, bien qu'ayant refusé d'intégrer l'OCRS³⁰ par

24. Cf. l'organe central du FLN, *Révolution Africaine* (705) 24-30 Août 1977 « Prétoria-Tel Aviv » et (708) 14-20 septembre 1977 « La politique sioniste fait école ». Sur l'attitude libyenne concernant les relations entre Israël et l'Afrique, cf. notamment la déclaration du leader libyen à la revue *Al Dostour* du 29 Avril 1974 in *Recueil de propos de Mu'Ammar El Qadhafi président du CCR*. Adrem Publisher, 1975, p. 126 et suivantes.

25. Discours du président Boumediene au Sommet d'Addis Abeba le 26 mai 1973 in *Discours du Président Boumediene*, op. cit. p. 259.

26. Cf. le texte de la résolution in *Jeune Afrique* (637) 1^{er} décembre 1973, p. 29. Sur les différentes résolutions de l'OUA à propos du problème palestinien et du proche orient en général cf. Abdou BA et al. *L'Organisation de l'Unité Africaine*, op. cit., pp. 378-400.

27. Cf. Kemel-Eddine, MOURAD, *Le Maroc à la recherche d'une révolution*. Paris, Sindbad, 1972, p. 95 et suivantes.

28. Organisation Commune Africaine et Malgache née en 1965 en remplacement de l'Union Africaine et Malgache de Coopération Économique (UAMCE) née en mai 1963 des centres de l'Union Africaine et Malgache (UAM) sur toutes ces organisations cf. F., WODIE, *Les institutions internationales régionales en Afrique occidentale et centrale*. Paris, LGDJ, 1970.

29. Mouvement basé sur le développement de la Coopération autour de la langue française.

30. Organisation Commune des Régions Sahariennes créée en 1957 et ayant pour objet « La mise en valeur, l'expansion économique et la promotion sociale des zones sahariennes de la République Française et à la gestion de laquelle participent l'Algérie, la Mauritanie, le Soudan le Niger et le Tchad » selon l'article 1^{er} de la loi du 10 janvier 1957 créant cet organisme.

solidarité avec la lutte du peuple algérien, a du fait de son appartenance au « Groupe de Brazzaville », fait partie de l'UAM puis de l'UAMCE et de l'OCAM. Elle finira cependant, par quitter cette dernière en mai 1965 pour marquer son hostilité à l'admission au sein de cette organisation de Moïse Tchombé dont le rôle joué dans la crise congolaise a été dénoncé par la majorité des pays africains, notamment au sein de l'OUA. Quant à la Tunisie, elle milite activement aux côtés du Sénégal, au sein du mouvement de la « francophonie »³¹ et ne cache nullement son orientation pro-occidentale.

La lutte anti-impérialiste passe également par la prise en main par l'État des principaux leviers économiques contrôlés par les intérêts économiques étrangers. Là encore l'Algérie va tenter de mobiliser l'Afrique à la suite de la nationalisation des hydrocarbures en 1971. C'est ainsi qu'au 9^{ème} Sommet de l'OUA en juin 1971, l'Algérie est parvenue à faire adopter une résolution où est réaffirmé « le droit inaliénable de tous les pays et des pays africains en particulier, d'exercer leur souveraineté permanente sur leurs ressources naturelles, dans l'intérêt de leur développement national, conformément à l'esprit et aux principes de la Charte des Nations Unies et de la Charte de l'OUA³². L'Algérie va dès lors oeuvrer à promouvoir, au sein du groupe des non-alignés et des réunions inter-africaines, la revendication d'un « nouvel ordre économique international »³³. La Mauritanie suit le mouvement en décidant la nationalisation de la MIFERMA en novembre 1973. Cette orientation indépendantiste du régime mauritanien a commencé, trois années plus tôt avec la sortie de la zone franc et la création en novembre 1970 d'une nouvelle monnaie, « l'ouguiye »³⁴. Cette opération a pu être menée à bien grâce à l'aide financière de l'Algérie, de la Libye, de l'Arabie Séoudite et du Koweït et au concours de la Banque Mondiale. La Libye de son côté entreprendra à partir de 1971, la nationalisation des compagnies pétrolières étrangères, opérant sur son territoire.

La « dialectique externe » ne se limite plus à la lutte menant à la libération politique, mais implique désormais, à partir des années 1970, la libération économique. Ainsi la revendication du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes va se compléter par celle de leur droit à disposer de leurs ressources naturelles. L'on est tenté de croire, après l'accès à l'indépendance des anciennes colonies portugaises et après le dénouement heureux de « l'affaire rhodésienne », que la phase de revendication nationale qui a dominé la « dialectique externe » au cours des années 1960 va laisser place, à partir des années 1970, à une mobilisation dans le domaine économique. En fait, outre l'hypothèque sud-africaine, le conflit du Sahara occidental va prolonger cette première phase et faire planer sur le Maghreb de grandes menaces.

Nous ne pouvons, dans le cadre restreint de cette étude, aborder, dans le détail, le conflit du Sahara occidental³⁵. Nous nous contenterons de souligner que ce conflit n'a pu être examiné ni dans le cadre de la ligue arabe, ni au sein de la « famille maghrébine ». C'est principalement dans le cadre de l'OUA qu'il a fait l'objet des discussions les plus régulières et

31. Mohcen, TOUMI, « La politique africaine de la Tunisie » art. cit. pp. 123-130.

32. Cf. le texte de la résolution in *El-Moudjahid*, 20-21 juin, 1971, p. 11.

33. Cf. le mémoire présenté par l'Algérie à la Conférence des souverains et chefs d'États des pays membres de l'OPEP (Mars 1975). Alger, 1975, 383 p. et « Le pétrole, les matières de base et le développement » mémoire présenté par l'Algérie à l'occasion de la VI^{ème} session extraordinaire de l'AG des Nations Unies, Avril 1974. Alger, 1974, 157 p.

34. Francis de, CHASSEY, *Mauritanie 1900-1975. De l'ordre colonial à l'ordre néo-colonial entre Maghreb et Afrique Noire*. Paris, Anthropos, 1978.

35. Nous renvoyons à l'abondante littérature qui traite du sujet en signalant en particulier: M., BARBIER, *Le conflit du Sahara occidental*. Paris, « Harmattan, 1982, 420 p.; C., BONTEMP, *La guerre du Sahara occidental*. Paris, PUF.

de l'examen le plus approfondi. Et c'est l'Algérie qui a le plus contribué à le situer dans ce cadre en mobilisant l'opinion et la scène politique africaines et en estimant qu'il relève d'un problème de décolonisation mettant en oeuvre le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. L'Algérie a tenu à préciser qu'elle n'avait aucune revendication territoriale à formuler sur le Sahara occidental et que le conflit opposait d'une part, le peuple Sahraoui en lutte pour sa libération et d'autre part le Maroc et la Mauritanie, toutes deux parties à « l'accord de Madrid » conclu avec l'Espagne le 14 novembre 1975³⁶. Les thèses marocaine et mauritanienne estimaient le Sahara occidental partie intégrante de leurs territoires nationaux respectifs, du fait des liens historiques les liant à ce territoire³⁷. Mais l'occupation de la partie méridionale du Sahara occidental par la Mauritanie*, va soumettre celle-ci aux harcèlements des combattants du Front Polisario qui lui infligeront de lourdes pertes. Pour faire face à une telle situation, la Mauritanie, aux moyens humains et matériels limités, a dû se résigner à la présence encombrante de l'armée marocaine et au recours à la protection militaire de la France après s'en être dégagée en 1973. Cette aventure ayant coûté à la Mauritanie un prix trop élevé (une économie exsangue et une indépendance aliénée) ébranla le pouvoir d'Ould Daddah renversé par un coup d'État et inaugura, dans ce pays, l'ère des régimes militaires. C'est alors que la Mauritanie se désengagea du conflit et se retira du Tiris occidental à l'issue de l'accord qu'elle a signé avec le Polisario le 5 août 1979.

Le Maroc en revanche occupe les lieux et annexe le territoire évacué par la Mauritanie. La présence effective marocaine se limite en fait au « triangle utile » protégé derrière des murs de défense. Le Maroc s'engage ainsi dans une guerre de position qui lui évite de disperser ses troupes sur le vaste territoire désertique et lui permet de tableur sur la durée à un coût militaire supportable. Mais le coût financier est excessif et impose au Maroc le recours à la générosité de ses puissants alliés séoudien et américain. Le coût politique est encore plus élevé dans la mesure où la position marocaine dans les instances internationales perd irrésistiblement du terrain au profit du Polisario qui gagne des alliés en nombre croissant, notamment en Afrique³⁸. L'admission de la RASD à l'OUA en février 1982, après avoir suscité une grave crise au sein de l'organisation panafricaine³⁹ a fini par entamer le pouvoir de blocage du Maroc et accentuer l'isolement de ce dernier sur la scène africaine. La présence de la RASD à l'OUA comme membre à part entière à partir de novembre 1984, entraîna le retrait du Maroc. Les alliés inconditionnels de celui-ci en Afrique (Gabon, Guinée, Zaïre) après avoir mené une énergique bataille diplomatique pour empêcher l'admission de la RASD à l'OUA, se sont résignés à cette issue et semblent s'en accommoder. La résolution adoptée par le 19^{ème} Sommet de l'OUA à Addis Abéba et appelant à une négociation directe entre le Maroc et le Polisario est un nouvel échec politique pour Rabat, aggravé par la résolution

36. Pour un exposé plus détaillé de la position algérienne, voir le mémorandum sur l'affaire du Sahara occidental présenté par l'Algérie à l'OUA en 1977 et B. MALEK, *La question du Sahara occidental et le droit international*. Alger, OPU, 1983, 463 p.

37. A. GAUDIO, *Le dossier du Sahara occidental*. Paris, Nouvelles éditions latines, 1978; R. REZETTE, *Le Sahara occidental et les frontières marocaines*. Paris, Nouvelles éd. latines, 1975 et N. KASBAOUI, *Les relations internationales maghrébines et le conflit du Sahara occidental*. Rabat, éd. maghrébines, 1979, 170 p.

* La Mauritanie ce faisant, entrait en contradiction avec elle-même dans la mesure où son indépendance, contestée par le Maroc lui revendiquait son territoire sur la base de « droits historiques » ne pouvait se baser sur ces mêmes droits pour occuper un territoire voisin.

38. M. BARBIER, « Les pays d'Afrique Noire et le problème du Sahara occidental » in *Afrique Contemporaine* (135) juil-août sept. 1985, pp. 10-37.

39. M. BARBIER, « Le problème du Sahara occidental et la crise de l'OUA » in *Le Mois en Afrique* (207-208), avril-mai 1983, pp. 31-51.

adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU et reprenant le même appel à la négociation directe entre les deux parties. Peut-on estimer que « l'Afrique Noire est désormais délivrée de l'épineuse affaire du Sahara occidental qui l'a divisée et paralysée pendant de nombreuses années » et qu'en même temps « celle-ci est devenue – ou redevenue – un problème maghrébin »⁴⁰? En fait, le conflit du Sahara occidental présente la caractéristique d'un conflit de décolonisation où l'occupant est un pays africain naguère victime lui-même, de la colonisation. Il présente également le caractère d'une rivalité régionale. Aussi procède-t-il à la fois de la « dialectique externe » dans la mesure où il met en cause le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et de la « dialectique interne » dans la mesure où il provoque des tensions entre pays de la région.

II – LA DIALECTIQUE INTERNE

L'ère des indépendances africaines, vieille déjà de plus d'un quart de siècle, est une histoire pleine de fureurs et de bruits dominés par les rivalités, les conflits et les dissensions entre les nouveaux États africains. La région du Maghreb offre elle-même l'exemple de tels déchirements opposant tour à tour les différents pays maghrébins. Mais les pays situés de part et d'autre du Sahara ont eu à intervenir dans les conflits surgis de l'autre côté du désert et à s'y intéresser; de sorte que l'ensemble du continent africain s'est trouvé affecté par les crises nées dans telle ou telle région d'Afrique.

A — Les conflits intermaghrébins et l'Afrique

La liste des conflits et des crises intermaghrébins est déjà assez longue⁴¹. Rappelons-en brièvement les principaux:

– 1960, conflit entre le Maroc et la Mauritanie nouvellement indépendante suite à la revendication du territoire mauritanien par la monarchie marocaine⁴² et rupture entre le Maroc et la Tunisie du fait du soutien apporté par le régime tunisien à la Mauritanie.

– 1963, tension entre l'Algérie nouvellement indépendante et la Tunisie qui revendiquait l'extension de son territoire jusqu'à la borne 233. La même année, les revendications territoriales du Maroc sur une partie du territoire algérien ont dégénéré en affrontement armé entre les deux pays.

– L'activisme révolutionnaire de la Jamahiriya libyenne et l'obsession unitaire de son leader ont provoqué tensions et conflits entre Tripoli et ses voisins.

– Enfin le conflit du Sahara occidental a durablement assombri les relations intermaghrébines et a créé des tensions entre l'Algérie et le Maroc depuis 1975.

L'Afrique sub-saharienne sera souvent prise à témoin à l'occasion de ces conflits et sera parfois amenée à intervenir ou à prendre partie. C'est ainsi que la Mauritanie, menacée dès son indépendance naissante par le Maroc, aura le soutien des pays africains issus de la « Communauté » franco-africaine et de l'ensemble du « groupe de Monrovia ». Tandis que dans l'autre camp, le « groupe de Casablanca » manifestera une solidarité de principe à un

40. M. BARBIER, « Les pays d'Afrique Noire et le problème du Sahara occidental » art. cit. p. 35.

41. Cf. notamment J.C. SANTUCCI, « Conciliations inter-étatiques et situation de crise au Maghreb » in *The Maghreb Review*. vol. 10 (I) janv.-fév. 1985, pp. 15-19.

42. Cf. Royaume du Maroc (Ministère des Affaires Étrangères) – *Livre blanc sur la Mauritanie*. Rabat, 1960, 120 p. cf. également Allal al, FASSI, *Livre rouge avec documentaire*. Tanger, M. Peretti, 1960, 341 p. et du même auteur: *La vérité sur les frontières du Maroc*. Tanger, M. Peretti, 1961, 180 p.

Maroc se prévalant alors de positions « révolutionnaires »⁴³. Le conflit algéro-marocain en 1963 occupera la scène politique africaine et sera le premier grave sujet qu'aura à examiner une OUA naissante. Ce conflit va illustrer les dangers qui pourraient menacer une Afrique exposée aux revendications territoriales du fait du caractère artificiel des frontières tracées par les puissances coloniales. Le principe du respect des frontières héritées de la colonisation défendu par l'Algérie et entériné par l'OUA, bénéficiera d'un large consensus africain. Et c'est dans ce cadre que la médiation africaine va permettre l'apaisement de la tension entre les deux pays et la résolution du conflit par la voie de la négociation, à travers les comités « ad-hoc », missions de conciliation et rencontres au Sommet. Le traité algéro-marocain de « fraternité, de bon voisinage et de coopération » signé à Ifrane entre le Président Boumediène et le Souverain marocain, va sceller la réconciliation entre les deux pays. Et c'est au Sommet de l'OUA tenu à Rabat en juin 1972, que sera solennellement consacrée la fin heureuse de ce conflit. L'OUA en contribuant à ce dénouement enregistrera une importante victoire.

Le conflit du Sahara occidental va à son tour occuper les réunions de l'OUA et menacera celle-ci, d'éclatement en 1982. C'est auprès des régimes africains modérés que le Maroc cherchera et trouvera le soutien le plus résolu. Mais le pouvoir de blocage que lui assurera ce soutien au sein de l'OUA, finira par céder devant les effets conjugués du désengagement mauritanien, du nombre croissant des reconnaissances de la RASD et de l'alliance conjoncturelle maroco-libyenne issue du traité d'Oujda en août 1984. En effet, si ce traité a permis au Maroc de priver le Polisario de l'aide matérielle libyenne⁴⁴, il a en même temps contribué à priver le Maroc du soutien inconditionnel des régimes africains modérés choqués par cette alliance « contre nature ». Le retrait du Maroc de l'OUA en réponse à l'admission de la RASD, ne fera qu'accroître l'isolement de Rabat sur la scène politique africaine.

Si l'Afrique au sud du Sahara a ainsi manifesté sa préoccupation devant les conflits inter-maghrébins et a contribué dans certains cas à leur résolution, les pays du Maghreb ont, à leur tour, manifesté le même intérêt vis-à-vis des conflits inter-africains qui ont agité le continent.

B — Les conflits inter-africains et le Maghreb

Il y a lieu de distinguer les cas où l'intervention d'un ou plusieurs pays du Maghreb dans un conflit situé au sud du Sahara contribue à aggraver ce conflit et les cas où cette intervention aide à son apaisement ou même à sa résolution. Le premier cas est illustré par l'intervention libyenne au Tchad. Précisons tout d'abord que la cause première du drame vécu par le Tchad depuis deux décennies, est à chercher dans les querelles intestines divisant les forces politiques tchadiennes⁴⁵. Les différentes interventions extérieures n'ont pas créé ce

43. Ce passage du *Livre blanc sur la Mauritanie* (*op. cit.* p. 21) est assez caractéristique: « Ayant perdu l'Afrique Noire et étant en vaine de perdre l'Algérie, l'impérialisme français a jeté son dévolu sur cette partie de l'Afrique « la Mauritanie » pour en faire une base qui, dans la stratégie française constituera une menace permanente à la coopération entre les États africains. Elle constituera également une tête de pont qui permettra à la France de drainer à son seul profit les ressources naturelles de cette région, l'empêchant ainsi de commencer son développement économique et social dans l'intérêt de ses habitants et conformément aux principes admis par les Nations Unies. »

44. Léon César, CODO, « La politique du Maroc au sud du Sahara » art. cit. (2^{ème} partie), pp. 7-11.

45. C. BOUQUET, *Tchad: genèse d'un conflit*. Paris, l'Harmattan, 1982; R. BUITENHUIJS, *Le FROLINAT et les révoltes populaires du Tchad: 1965-1976*. Paris-La Haye, Mouton, 1978 et le numéro spécial de la revue *Politique Africaine* (16), décembre 1984, consacrée entièrement au Tchad.

conflit, mais ont contribué à le compliquer ou à l'aggraver. L'intervention libyenne au Tchad s'inspire sans doute de l'héritage senoussi qui considère l'espace saharien comme un champ privilégié de prosélytisme, mais elle témoigne également d'une volonté de puissance régionale. L'occupation et l'annexion de la bande d'Aouzou dans le Nord du Tchad en 1973, entre dans cette dernière perspective. Le soutien massif libyen à Goukouni Oueddei contre Hissène Habré, contribue à assurer à la Libye une présence déterminante sur le terrain. Les tentatives de « *containment* » de la France ne font que consolider cette présence libyenne et consacrer Tripoli comme acteur déterminant dans ce conflit. Et c'est ce rôle « surexposé » joué par la Libye sur la scène tchadienne qui suscite la virulente levée de bouclier des régimes modérés africains contre la Jamahiriya libyenne et contre son leader qui ne parviendra pas à faire tenir le Sommet de l'OUA à Tripoli et à accéder à la présidence de l'organisation panafricaine. L'Algérie pour sa part, jouera un rôle plus discret dans le conflit tchadien. Ayant dès l'origine, soutenu le Frolinat contre le régime de Tombalbaye, puis ayant soutenu jusqu'à une date récente le Gunt de Goukouni Oueddei, elle a cependant clairement dénoncé « toutes les interventions extérieures » au Tchad, renvoyant ainsi dos à dos la France et la Libye. Les autres pays du Maghreb ont adopté une attitude plus réservée dans ce conflit.

Dans les différents conflits qui ont agité le Congo, Leopoldville puis le Zaïre, ce sont les régimes maghrébins modérés et pro-occidentaux qui sont montés en première ligne. La Tunisie et le Maroc ont dépêché des troupes pour faire partie du contingent des casques bleus de l'ONU, envoyés à l'appel de Lumumba en réponse à la tentative sécessionniste de Tshombé au Katanga. L'intervention des casques bleus jouera un rôle assez ambigu et n'empêchera ni l'assassinat de Lumumba, ni la mise à l'écart de son compagnon Gizenga au profit de Kasavubu considéré comme pro-occidental⁴⁶.

Le 1^{er} conflit du Shaba en mars 1977 opposant les ex-gendarmes katangais au régime pro-occidental de Mobutu suscite l'intervention des troupes armées marocaines transportées sur place grâce au soutien logistique apporté par la France. Le 2^{ème} conflit du Shaba survenu une année plus tard donne l'occasion au Maroc d'intervenir à nouveau militairement avec la France et d'autres pays africains (Centrefrique, Côte d'Ivoire, Gabon, Sénégal, Togo) pour sauver le régime de Mobutu. Ces deux interventions marocaines se situent dans le contexte du conflit du Sahara occidental et permettent au Maroc d'assimiler les deux conflits en en soulignant les points communs : défense dans les deux cas de l'intégrité territoriale du pays ; menace dans les deux cas d'une ingérence extérieure d'inspiration marxiste (Angola et Algérie) ; défense dans les deux cas du camp occidental⁴⁷. Le message implicite délivré à travers ces deux interventions vise à démontrer l'efficacité et les capacités militaires marocaines. Il vise également à souligner l'action stabilisatrice du Maroc en Afrique et son

46. C'est ce qui ressort notamment de la déclaration du souverain marocain à la station de radio France-inter le 16 juin 1978 : « ... On peut faire le « shaba 3 », le « shaba 10 », le « shaba 90 », tant qu'il y a une incompatibilité d'existence entre l'Angola et le Zaïre. Comme l'expliquait très bien le Président Mobutu, pendant dix ans ils ont eu la paix de 1965 à 1975. Et dès que l'Angola a pris les teintes qu'elle a prise, il y a une telle intransigeance, un manque d'indulgence politique si l'on peut dire, que le Président Mobutu et le Zaïre sont menacés et le seront constamment » cité in M., SEHIMI, *Citation de S.M. Hassen II. op. cit.* p. 196.

47. Le commandant des troupes marocaines au Congo, le général Keltani s'est illustré par ses interventions en faveur du général Mobutu responsable de l'assassinat de Lumumba. Cf. M. BOUZIDI « Le Maroc et l'Afrique sub-saharienne » in *Annuaire de l'Afrique du Nord 1978. op. cit.* p. 98 ainsi que les révélations du général Von Horn, commandant en chef des forces de l'ONU au Congo dans ses mémoires *Military Service for Peace*

engagement résolu dans la défense des intérêts occidentaux. Le message a été bien reçu dans la mesure où ces interventions marocaines n'ont pas manqué de susciter de vives approbations dans le camp modéré et pro-occidental à travers le monde et en Afrique particulièrement alors que les critiques et les dénonciations se sont élevées dans le camp progressiste et en Algérie en particulier.

En revanche le conflit sécessionniste du Biafra a vu l'Algérie se ranger aux côtés du pouvoir central au Nigéria à qui elle a apporté une importante aide matérielle en armement et humanitaire par l'envoi de missions médicales. Le général Gowon a rendu un vibrant hommage à l'Algérie en déclarant : « Le soutien de l'Algérie est le plus important que nous ayons reçu d'un pays de l'OUA et du monde arabe »⁴⁸. Les principes qui ont guidé la politique algérienne vis-à-vis du conflit nigérian étaient la défense de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale du Nigéria alors que les partisans de la sécession biafraise se réclamaient du principe de l'autodétermination des peuples. Or ce dernier principe, n'est envisageable pour l'Algérie que dans le contexte des luttes de libération contre la domination coloniale ou contre les régimes de minorité raciale. Le respect des frontières héritées de la colonisation impose la défense de l'unité et de l'intégrité territoriale des États africains.

Il impose également la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Ainsi le respect du statu quo territorial implique en corrolaire, le respect du statu quo politique. Mais certains pays du Maghreb n'ont pas toujours suivi scrupuleusement ce code de bonne conduite avec leurs partenaires sub-sahariens. L'Algérie, au cours de l'intermède benbelliste, a abrité sur son sol des opposants africains et soutenu leurs mouvements. Il en a été ainsi du Frolinat pour le Tchad, du Sawaba pour le Niger et de l'UPC pour le Cameroun; ce qui a créé de sérieuses tensions entre l'Algérie et ces pays. Mais à partir de 1965, l'Algérie s'en est tenu à une attitude plus réservée et a mis fin progressivement à cette « hospitalité » subversive, en partant du principe, qu'une révolution ne s'exporte pas. La Libye de Kadhafi en revanche, croyant à une telle exportation, a largement ouvert ses portes à différents mouvements d'opposition en Afrique et en d'autres parties du monde. C'est ainsi que certains opposants aux régimes nigérian, malien, sénégalais, centrafricain etc... ont bénéficié du soutien généreux de la Libye et que certaines tentatives de coup d'État, notamment au Niger et au Mali, ont révélé l'implication plus ou moins directe de Tripoli⁴⁹. Le pouvoir libyen est d'ailleurs devenu l'objet de tous les soupçons, chaque fois qu'un trouble ou une tentative de coup d'État a menacé un régime modéré en Afrique. En sens inverse, c'est le Maroc qui a fait l'objet d'accusations précises de la part du Benin à la suite de l'agression dont il a fait l'objet en janvier 1977⁵⁰.

Concernant les conflits opposants des pays africains entre eux, le critère idéologique a souvent prévalu dans l'attitude adoptée par certains pays du Maghreb, notamment l'Algérie. Rappelons brièvement que dans le conflit qui a opposé la Guinée au régime ghanéen issu du coup d'État contre Kwame N'krumah, l'Algérie a pris fait et cause pour la Guinée⁵¹. Elle a

48. Cité par J.L., ELAIGWU, D.M. WAI, in *Les relations historiques et socio-culturelles entre l'Afrique et le monde arabe de 1935 à nos jours*. Paris, UNESCO, 1984, p. 94.

49. Cf. notamment l'action rocambolesque du leader de l'Union Démocratique Républicaine du Mali (UDRM) Didi Dembe Medina Soumbounou in *Jeune Afrique* (975) du 12 septembre 1979 et le Coup d'État avorté au Niger le 15 mars 1976.

50. Léon César, CODO, « *La politique du Maroc au sud du Sahara* » art. cit. (1^{ère} partie) p. 52.

51. Cf. le quotidien algérien *El-Moudjahid* du 2 novembre 1966 et le texte de la déclaration du ministre algérien des Affaires Étrangères, M. BOUTEFLIKA, in *El-Moudjahid* des 30-31 oct. 1966, ainsi que le message du Président Boumediène au Président Sékou Touré in *El-Moudjahid* des 6-7 nov. 1966.

également soutenu la Tanzanie dans le conflit qui l'a opposé à l'Ouganda, à la suite d'un coup d'État organisé par le général Idi Amin Dada. C'est dans le camp adverse que s'est rangée la Libye qui a prêté main-forte aux troupes ougandaises. En revanche, la même attitude changeante a été adoptée par l'Algérie et la Libye à propos du conflit opposant l'Éthiopie au mouvement de libération érythréen. Les deux pays du Maghreb ont modifié leur attitude en tenant compte de la nature du régime éthiopien. En effet, après avoir soutenu le mouvement de libération érythréen contre Haïlé Sélassié, ils ont adopté une attitude plus réservée à l'avènement du pouvoir révolutionnaire du « derg » sous la direction de Mengistu Haïlé Mariam.

L'Algérie a eu surtout à intervenir comme « tiers conciliateur » dans certains conflits inter-africains, tels le conflit opposant la Tanzanie au Burundi ou celui opposant l'Éthiopie à la Somalie⁵² en appelant les antagonistes à un effort de conciliation et au règlement de leur différend par la voie pacifique⁵³. L'intervention algérienne a également permis la conciliation entre le Maroc et la Mauritanie à l'occasion de la tenue à Rabat de la conférence islamique en 1969. Il y a lieu de signaler enfin le recours conjoint du Mali et du Burkina Faso à la médiation algérienne dans le conflit territorial qui les oppose. Cette marque de confiance illustre les bonnes relations entretenues par l'Algérie avec ces deux pays et montre l'influence de la « dynamique unitaire » sur la « dialectique interne ».

III – LA DYNAMIQUE UNITAIRE

Elle constitue la troisième et non moins importante dimension des relations liant les différents pays du Maghreb au reste de l'Afrique. C'est dans ce domaine (à travers la représentation diplomatique, les réseaux de communication, les échanges économiques...) que les pays du Maghreb rapprochent les distances avec leurs partenaires africains situés au sud du Sahara et marquent leur présence sur la scène politique africaine. Cette présence peut se mesurer, en tout premier lieu, au niveau de la représentation et de l'action diplomatiques.

A — Représentations et actions diplomatiques

Dès leurs accessions à l'indépendance, les différents pays du Maghreb ont marqué leur appartenance à la « famille africaine » en établissant des relations diplomatiques avec certains pays africains. Ces relations, limitées à l'origine, se sont progressivement étendues à mesure des liens tissés. Il demeure cependant que cette représentation n'est pas d'égale importance selon les différents pays du Maghreb. La liste (voir Annexes I et II) des légations actives et passives entre les pays du Maghreb et les pays africains sub-sahariens, révèle en effet, une grande disparité.

Ainsi la Tunisie et la Mauritanie ont la plus faible couverture diplomatique en direction de l'Afrique. En revanche, l'Algérie, suivie de la Libye puis du Maroc qui vient en troisième position, ont une représentation diplomatique plus importante. Le tableau ci-dessous, tiré de la liste fournie en annexe, donne la situation en 1984 de la représentation diplomatique entre le Maghreb et le reste de l'Afrique. Les chiffres concernant l'Algérie sont actualisés à 1986.

52. Cf. Jon, WORONOFF, « Différends frontaliers en Afrique » in RFEPA (80) août 1972, pp. 69-75.

53. Cf. l'intervention du Président Boumediène in *Révolution Africaine* (488) 29 juin-5 juillet 1973, p. 40.

PAYS	Légations actives	Légations passives
ALGÉRIE	27	20
LIBYE	20	12
MAROC	14	8
MAURITANIE	7	4
TUNISIE	5	5

La faible couverture diplomatique de la Mauritanie et de la Tunisie est sans doute liée aux moyens limités des deux pays. Mais elle reflète également leur place relativement modeste occupée sur la scène politique africaine. Ainsi la Mauritanie s'est principalement attachée à établir des relations diplomatiques avec les pays africains qui lui sont voisins (Sénégal, Gambie, Mali) et avec ses principaux partenaires ouest et centrafricains (Côte d'Ivoire, Nigéria, Gabon, Zaïre). Le nombre de représentations diplomatiques africaines établies à Nouakchott est encore plus modeste (Sénégal, Gabon, Zaïre et Nigéria)⁵⁴ Quant à la Tunisie, sa couverture diplomatique s'étend sur les pays africains ayant avec elle des affinités politiques (Côte d'Ivoire, Sénégal, Togo, Zaïre). Le Zimbabwe constitue une exception. C'est le même critère politique qui explique le choix de la représentation diplomatique africaine du Maroc qui entretient exclusivement des relations avec les régimes africains modérés (Guinée équatoriale⁵⁵, Cameroun, République Centrafricaine⁵⁵, Sénégal, Libéria, Mali⁵⁵, Nigéria⁵⁵, Kenya) ou le soutenant inconditionnellement dans le conflit du Sahara occidental (Gabon, Zaïre, Guinée, Côte d'Ivoire).

Moins sélective apparaît la représentation diplomatique libyenne en Afrique; elle englobe aussi bien les régimes africains modérés (Cameroun, Niger, République Centrafricaine, Togo), que les régimes africains à orientation révolutionnaire (Burkina Faso, Guinée-Bissau, Éthiopie, Madagascar, Zimbabwe). Il ne faut cependant pas nier le facteur politique qui explique l'absence de représentation diplomatique libyenne dans des pays africains, tels que le Zaïre, le Kenya, le Libéria, la Côte d'Ivoire ou la Tanzanie. Relevons que la Libye est le seul pays du Maghreb à entretenir une représentation diplomatique permanente à Djibouti et aux Seychelles.

L'Algérie pour sa part, a une très large représentation diplomatique en Afrique et entretient des relations avec différents régimes. De sorte qu'entre les pays de résidence et les pays de couverture⁵⁶, la représentation diplomatique algérienne couvre pratiquement l'ensemble des pays africains. C'est d'ailleurs entre les années 1975-80 que l'Algérie a tout particulièrement augmenté le nombre de ses ambassadeurs en Afrique et ce, dans la lancée de son offensive diplomatique en faveur de la cause sahraouie. Cette offensive s'est notamment caractérisée par la multiplication des délégations dépêchées dans différentes capitales africaines⁵⁷ et par l'accueil de nombreuses délégations africaines en Algérie. De ce fait,

54. Ce dernier pays est représenté au niveau de chargé d'affaire.

55. Représentation au niveau de chargé d'affaire.

56. Djibouti (à partir d'Addis Abéba), Seychelles, Île Maurice et Comores (à partir d'Antananarivo), République Centrafricaine (à partir de Brazzaville), Togo (à partir de Cotonou) Sierra Léone (à partir de Conakry), Gambie et Cap-Vert (à partir de Dakar), Botswana, Zambie et Malawi (à partir de Harare), Guinée Équatoriale à partir de Libreville) Sao Tomé et Príncipe (à partir de Luanda), Swaziland et Lesotho (à partir de Maputo) et Rwanda (à partir de Nairobi).

57. Cf. les chronologies à partir de 1975 in *Annuaire de l'Afrique du Nord*.

Alger est devenue une importante plaque-tournante accueillant chefs d'État et ministres africains venus en visite officielle ou de travail ou simplement effectuant une escale technique au cours de leurs déplacements en Europe.

L'analyse de la représentation diplomatique des pays maghrébins en Afrique doit tenir compte également des ruptures éventuelles de ces relations pour déterminer leur caractère régulier ou aléatoire. Ainsi la Libye a dû rompre ses relations diplomatiques en 1980 avec le Sénégal et la Gambie, ainsi qu'avec la Tanzanie, lors du conflit armé opposant celle-ci à l'Ouganda en 1978. Le Maroc a dû de son côté rompre ses relations avec l'Éthiopie révolutionnaire et prendre ses distances avec les nombreux pays africains qui ont reconnu la RASD.

Le calcul effectué par M. Augustin Kontchou Kouomegni⁵⁸, à partir des visites reçues et effectuées pour déterminer l'importance du pôle d'attraction diplomatique dans le système diplomatique africain, doit être révisé pour tenir compte de la période postérieure à 1970. Si dans la période 1960-1970, considérée par l'auteur, l'Algérie est classée au sixième rang⁵⁹ dans la hiérarchie des relations diplomatiques inter-africaines, le Maroc au neuvième, la Tunisie au quinzième, la Mauritanie au vingt-deuxième et la Libye au vingt-neuvième, une telle classification est largement dépassée pour la période postérieure à 1970, aussi bien par rapport à l'ensemble des pays africains que par rapport aux pays du Maghreb. En effet, l'Égypte post-nassérienne de même que la Côte d'Ivoire, le Zaïre et le Ghana accusent au cours de la décennie 1970-1980, une nette diminution de leurs relations diplomatiques inter-africaines. En revanche la Libye et l'Algérie marquent au cours de cette même période, une intensification de leurs relations inter-africaines. Par rapport aux pays du Maghreb, l'Algérie occupe actuellement le premier rang dans la hiérarchie de ces relations, suivie de la Libye puis du Maroc. Viennent en dernier, la Mauritanie et la Tunisie.

Concernant les relations multilatérales, dans le cadre des organisations inter-africaines, nous nous limiterons au cas de l'OUA et à celui des Sommets des États riverains du Sahara. Il y a lieu de préciser tout d'abord que les cinq pays du Maghreb (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie) sont parmi les États fondateurs de l'OUA. L'Algérie et le Maroc ont respectivement abrité en 1968 et en 1972 la Conférence des Chefs d'État de l'OUA. La candidature de la Libye pour accueillir le 20^{ème} Sommet a suscité l'hostilité de nombreux pays africains, ce qui a abouti à son annulation et à sa convocation l'année suivante (mai 1983) à Addis Abéba. C'est dire le rôle joué par la Libye, en tant que pôle répulsif auprès d'un certain nombre de pays africains à régime surtout modérés. À l'autre extrémité du Maghreb, le Maroc a dû se retirer de l'OUA en novembre 1984 à la suite de la participation effective de la RASD au Sommet d'Addis Abéba, en tant que membre à part entière. Le souverain marocain ne s'est d'ailleurs pas privé d'ironiser, à propos de l'OUA et à la suite du Sommet de Monrovia en 1979 sur « les conférences tam-tam »⁶⁰.

Il est vrai que le roi du Maroc s'est souvent abstenu de participer personnellement aux Sommets des chefs d'État de l'OUA. Le président tunisien, du fait de son âge s'est, de son

58. Cf. (A), KONTCHOU KOUOMEGNI, *Le système diplomatique africain*. Paris, A. Pedone, 1977, pp. 95-102 et 155-168.

59. Après l'Égypte qui vient au premier rang, suivie du Nigéria, de la Côte d'Ivoire, du Zaïre, du Ghana et de l'Algérie.

60. Cf; La déclaration du roi Hassan II. in Mustapha, SEHIMI, *Citations de S.M. Hassan II*. Rabat, S^{te} Marocaine des éditeurs réunis, 1981, pp. 197-198. Il y déclare notamment « Je ne me considérerai jamais isolé si j'ai toujours affaire à des Conférences tam-tam. Or, ce qui s'est passé à Monrovia, ce qui se passe à l'OUA depuis plusieurs années, ne sont pas des Conférences tam-tam, ce sont des conférences de danse de Saint-Guy. »

côté, très peu déplacé pour participer à ces assises. En revanche les chefs d'États de Mauritanie, et surtout d'Algérie ont été beaucoup plus assidus.

Quant à la Libye, son Chef d'État s'est le moins déplacé pour participer aux réunions de l'OUA. Le tableau présenté en Annexe III et basé sur le privilège systématique des participations des Chefs d'État du Maghreb aux « Sommets » de l'OUA donne les résultats suivants :

	ALGÉRIE	LIBYE	MAROC	MAURITANIE	TUNISIE
Nombre de participations	17	3	4	10	4
Taux d'assiduité	70,83	12,5	16,66	41,66	16,66

L'Algérie avec 17 participations vient en tête, suivie de la Mauritanie (10) puis du Maroc et de la Tunisie (4) et enfin de la Libye (3). Le taux de participation basé sur le rapport entre le nombre de « Sommets » de l'OUA et celui des présences des Chefs d'État du Maghreb à ces « Sommets » confirme le même classement.

L'Algérie a tout particulièrement marqué un intérêt constant pour l'OUA. *La Charte Nationale*⁶¹, aussi bien dans sa première que dans sa nouvelle version, n'a pas manqué de souligner l'importance accordée par l'Algérie à l'organisation panafricaine et à sa consolidation.

La participation des différents pays du Maghreb aux activités de l'OUA est également variable, au niveau des ministres et des experts. Si l'Algérie se classe au premier rang par rapport à ses voisins maghrébins dans la participation aux Commissions et Comités *ad-hoc*, c'est en revanche la Tunisie qui compte avec cinq postes occupés, la plus grande représentation au niveau du personnel administratif de l'OUA. L'Algérie n'en a que deux, le Maroc et la Libye un chacun, alors que la Mauritanie n'en compte aucun⁶². Or la contribution financière de la Tunisie au budget de l'OUA est nettement inférieure à celle de l'Algérie, de la Libye et du Maroc⁶³. C'est là un des aspects de la politique extérieure tunisienne qui compense la faiblesse de ses moyens par une présence active au sein des organisations internationales à travers le nombre relativement important de postes administratifs occupés par ses ressortissants.

À une échelle moins large que l'OUA, la Conférence au Sommet des pays riverains du Sahara constitue un autre cadre multilatéral de coopération entre certains pays du Maghreb et leur voisins subsahariens. Sans doute la position centrale de l'Algérie qui a des frontières communes avec tous les pays de la région saharienne (à l'exception du Tchad), permet à ce pays de constituer le principal pôle d'attraction et de jouer un rôle de fédérateur. En fait, le Sahara a déjà constitué pour l'Algérie combattante un enjeu politique important et l'un des principaux points d'ancrage avec le reste du continent⁶⁴. L'Algérie indépendante a très

61. Programme politique et idéologique du FLN, adopté en 1976 et remanié en 1986.

62. Abdoul BA, *et al. op. cit.* pp. 579-580.

63. Le barème des Contributions des États membres de l'OUA au budget de cette organisation in Abdoul, BA, *et al. op. cit.* p. 518 et suivantes.

64. Cf. sur ce point notre ouvrage *l'Algérie en armes ou le temps des certitudes*. Paris, Economica, Alger, OPU, 1981, pp. 462-478.

souvent marqué sa vocation africaine à travers sa zone saharienne et s'est attachée à resserrer ses liens avec ses voisins méridionaux. Une telle préoccupation trouvera son expression doctrinale à travers la notion de « bon voisinage positif »⁶⁵ énoncé la première fois par le président Chadli Bendjedid dans son discours sur l'état de la Nation, le 20 Décembre 1981⁶⁶. Cette notion implique le double impératif du règlement préalable des contentieux territoriaux avec les voisins, et du développement avec ces derniers d'une coopération régionale privilégiée. En revanche le « projet saharien » défendu par le « guide » de la Révolution libyenne méconnaît la réalité des frontières et en appelle à l'unification des peuples sahariens dans un cadre fédéral⁶⁷. Un tel projet n'a pas manqué de susciter chez les pays voisins, méfiance et hostilité.

C'est finalement dans un cadre moins subversif et plus respectueux de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des pays concernés que se sont tenus les « Sommets » des États situés de part et d'autre du Sahara. Ni le Maroc handicapé par le conflit qui l'oppose au Polisario, ni la Tunisie qui n'a pas de politique saharienne n'y ont participé. Ces assises ont réuni par intermittence les pays suivants: Algérie, Libye, Mauritanie, Tchad, Niger, Mali. L'Algérie a été la seule à participer à tous ces sommets. C'est d'ailleurs en territoire algérien que les deux premières réunions ont eu lieu: à El-Goléa (26 avril 1973)⁶⁸ et à Ouargla (8 avril 1976)⁶⁹. Les conflits du Tchad et du Sahara occidental ont dominé les débats au cours de ces rencontres. Les réunions suivantes, tenues à Tripoli (23 novembre 1976)⁷⁰ et à Niamey (21 mars 1977)⁷¹ ont également eu un caractère politique dominant. Ce n'est qu'avec le « Sommet » de Bamako (8-9 mars 1980)⁷² que fut sérieusement abordé le problème de la coopération régionale et qu'ont été définies les institutions et les mécanismes de cette coopération⁷³.

Les institutions mises en place comprennent la Conférence des chefs d'État, instance suprême de décision, devant se réunir tous les ans; le conseil des ministres, organe d'exécution chargé de préparer la Conférence des chefs d'État et tenant une réunion annuelle; enfin cinq commissions⁷⁴ composées d'experts des pays participants et chargées de l'élaboration des projets intéressant leur domaine de spécialité. Les commissions ainsi créées

65. Nabil, BOUAITA, « Le concept de bon voisinage positif dans la politique étrangère algérienne » in *Revue Algérienne des Sciences Juridiques, Économiques et Politiques* (1) mars 1984, pp. 193-214 et Slimane, CHIKH, « L'Algérie ou Afrique » art. cit. pp. 100-107.

66. Cf. le texte du discours in *El-Moudjahid*, du 21 décembre 1981, p. 8.

67. R, OTAKEK, « La Libye et l'Afrique. Assistance financière et stratégie de puissance » in *Politique Africaine*. art. cit. p. 97 et s.

68. Y ont participé les pays suivants: Algérie, Mali, Mauritanie et Niger.

69. Y ont participé les pays suivants: Algérie, Libye, Niger.

70. Avec la participation des pays suivants: Algérie, Libye, Niger.

71. Avec la participation des pays suivants: Algérie, Libye, Mali, Niger et Tchad (représenté par le GUNT).

72. Qui a enregistré la participation des pays suivants: Algérie, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad (représenté par le GUNT).

73. Deux textes ont été adoptés à cette occasion: l'un relatif à l'organisation des travaux de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement et l'autre, relatif au programme de coopération économique, technique, culturelle et sociale de la Conférence des États Sahariens. cf. in *JORA* (27) du 7 juillet 1981, p. 658 et s.

74. Chargées respectivement des domaines suivants: « agriculture, hydraulique, transhumance, élevage et forêt », « mines, industrie et énergie », « transports et télécommunications », « commerce et finances », culture, information et question sociale ».

ont tenu plusieurs réunions en 1980⁷⁵ et ont organisé un certain nombre de séminaires⁷⁶ qui leur ont permis d'élaborer des projets et des programmes d'action dans différents domaines de coopération inter-saharienne. Ces programmes, soumis au 6^{ème} Sommet tenu à Nouakchott (28-29 mars 1982)⁷⁷, ont été pour la plupart adoptés et certaines actions prioritaires retenues; telles la création d'une union régionale pour la transformation des cuirs et peaux, la coopération dans le domaine du bétail, la création d'un organisme de financement des programmes communs, la création d'un centre d'énergie solaire.

Sur le plan institutionnel, le projet présenté par la Mauritanie de création d'un secrétariat permanent de la Conférence des États sahariens n'a pas été retenu; la tendance majoritaire demeurait favorable au maintien d'une structure souple. En fait, malgré l'évolution importante amorcée avec le « Sommet » de Bamako, les réunions intersahariennes se sont révélées très sensibles aux aléas politiques. Le nombre des participants a très souvent varié au gré de la conjoncture. Ainsi, après la réunion de Nouakchott, les « Sommets » sahariens se sont réduits à une réunion à trois entre l'Algérie, le Mali et la Mauritanie qui se sont réunis à Alger (6 septembre 1982 et 29-31 août 1983) et à Nouakchott (15-17 septembre 1984). C'est en réalité le bilatéralisme qui va s'imposer au détriment d'un multilatéralisme qui n'est pas parvenu à maintenir « l'esprit de Bamako » et qui a subi les contre-coups des conflits persistants dans la région, à la fois au Tchad et au Sahara occidental. Le « projet saharien » dans sa dimension multilatérale semble ainsi tributaire de la résolution de ces deux conflits. D'ailleurs d'autres regroupements régionaux sollicitent les différents partenaires situés sur les deux rives du Sahara. Au Nord, le traité de fraternité et de concorde liant l'Algérie, la Tunisie et la Mauritanie, mobilise l'intérêt et l'énergie de ses partenaires et connaît déjà d'importantes réalisations qui attestent du succès de l'entreprise. Ce qui n'est pas le cas de « l'Union arabo-africaine » liant le Maroc et la Libye et qui n'a pas résisté aux contre-coups de l'agression américaine en Libye et de la rencontre Hassan II-Péres à Ifrane. Au Sud, la Mauritanie est partie prenante de la coopération régionale, Ouest-africaine au sein de la CEAO⁷⁸ et de l'OMVS⁷⁹. Elle marque ainsi sa plus grande intégration avec l'Afrique subsaharienne. Il ne faut cependant pas négliger l'importance de la coopération économique et culturelle liant les pays du Maghreb au reste de l'Afrique.

B — La coopération économique et culturelle

Cette coopération, au niveau multilatéral, s'inscrit dans le cadre du « dialogue arabo-africain » né à la suite du conflit israëlo-arabe en 1973 et de la crise pétrolière qui s'en est

75. À Niamey (23-26 février) la commission des mines, industrie et énergie; à Tripoli (15-20 avril) la commission de l'hydraulique; à Nouakchott (10-13 novembre) la commission de la culture; à Alger (8-10 décembre) la commission des transports et télécommunications.

76. À Niamey (23-26 février 1982) sur l'énergie solaire et trois séminaires à Alger (1^{er} – 9 juin 1981) sur l'exploitation et la richesse minière, (10-17 octobre 1981) sur les problèmes du travail, (21-24 octobre 1981) sur l'industrie des cuirs et peaux.

77. Avec les mêmes participants qu'au Sommet de Bamako.

78. Communauté Économique de l'Afrique de l'Ouest créée à Bamako en juin 1972 et regroupant les pays suivants: Côte d'Ivoire, Benin, Burkina Faso, Malie, Mauritanie, Niger et Sénégal.

79. Organisation de Mise en Valeur du Fleuve Sénégal créé à Nouakchott en mai 1972 et succédant à l'Organisation des États Riverains du Sénégal créée en 1968 en remplacement de la Commission du Benin du Fleuve Sénégal qui date de 1964. L'OMVS regroupe les pays suivants: Sénégal, Mali, Mauritanie, Guinée.

suivi⁸⁰. La position centrale du Maghreb, situé entre le Machrek et l'Afrique sub-saharienne, lui confère un rôle important dans le rapprochement du monde arabe et de l'Afrique. Position géographique et sensibilité africaine donnent en effet aux pays du Maghreb des atouts supplémentaires dans ce « dialogue » et compensent dans une certaine mesure leur participation financière relativement limitée. En effet les ressources propres aux pays du Maghreb sont nettement inférieures à celles des pays arabes du Golfe producteurs de pétrole. Si l'Algérie et surtout la Libye contribuent dans une proportion relativement importante à l'aide multilatérale des pays arabes en direction de l'Afrique⁸¹, les autres pays du Maghreb ont une participation toute symbolique. D'ailleurs ils bénéficient eux-mêmes de l'aide multilatérale et bilatérale arabe.

C'est la coopération bilatérale qui semble offrir aux relations entre les pays du Maghreb et leurs partenaires sub-sahariens un plus large champ d'activités. La mise en place progressive d'un réseau de communications transsahariennes témoigne davantage d'une volonté commune de jeter des ponts entre les deux rives du Sahara que d'une intensification réelle des échanges. Si les grands projets routiers destinés à relier les pays du Maghreb au reste de l'Afrique sont nombreux⁸², seule la route transsaharienne traversant le territoire algérien et se prolongeant vers le Niger et le Mali, connaît une réalisation assez avancée⁸³. L'Algérie y a mobilisé d'importantes ressources financières⁸⁴ et a confié sa réalisation à l'armée. Le dernier tronçon atteignant la frontière du Niger est pratiquement achevé. Malgré l'aide proposée au Niger d'une part par l'Algérie pour la construction du tronçon Aïn-Ghezzam-Arlit et d'autre part par le Nigéria pour la réalisation du tronçon Agades-Kano, le prolongement de la transsaharienne en territoire nigérien est très peu avancé. La « route de l'uranium » construite par les sociétés françaises exploitant les gisements d'uranium de l'Aïr intervient en concurrence à la route transsaharienne dans la mesure où l'uranium extrait au Niger est évacué vers le Bénin pour éviter de lui faire traverser le territoire algérien. C'est là un handicap sérieux à l'achèvement de la route transsaharienne baptisée « route de l'unité africaine ». Malgré l'état inachevé de cette route, les véhicules de la SNTR⁸⁵ assurent le transport des marchandises d'Alger à Kano en neuf jours, d'Alger à Niamey, en huit jours et d'Alger à Gao, en six jours.

Mais ce sont les liaisons aériennes qui contribuent le plus au rapprochement entre les pays du Maghreb et l'Afrique au sud du Sahara. Ainsi la compagnie aérienne « Air Algérie »

80. Cf. sur ce sujet Nabya, ASFAHANY, « La coopération arabo-africaine et le Sommet du Caire » in *Maghreb-Mechrek* (76) Avril-mai-juin 1977; Albert, BOURGI, « Afrique Noire-monde arabe, de la solidarité politique à la coopération institutionnelle » et Pierre, PEAN, « La coopération économique arabo-africaine: un serpent de mer? » in *RFEPA* (132) déc. 1976 pp. 22-34 et 35-52. cf. également (R.C.), CHIBWE, *Afro-Arab Relations in the New World Model*. London, Julian Friedman Publisher, 1977, 238 p. et Antony, SYLVESTER, *Arabo and Africans Coopération for Development*, London, The Bodly Head, 1981, 252 p.

81. Voir les chiffres présentés dans les rapports annuels de la BADEA et de l'OCDE, *Coopération pour le développement*.

82. Citons le projet de route devant relier Tripoli à N'Djamena et se prolonger jusqu'à Luanda en passant par Bangui et Brazzaville. L'autre projet de route doit relier Tanger à Dakar. Cf. le tracé de ces routes in *Marchés Tropicaux* du 20 décembre 1985, p. 31.

83. Sur le tracé de la route transsaharienne et les étapes de la réalisation cf. la brochure éditée par le Ministère algérien de l'information et de la culture: *La route de l'Unité Africaine*. Coll. « Visages de l'Algérie », Alger, 1978, 48 p. et Louis, BLIN, « L'Algérie et la route transsaharienne » in *Maghreb Machrek*. (82) Oct.-Nov.-Déc. 1979.

84. Les dépenses au stade actuel des travaux sont d'environ 240 millions de Dollars us, alors que les estimations initiales pour le tronçon traversant le territoire algérien étaient de 54 millions de Dollars us.

85. Société Nationale Algérienne de Transport Routier.

assure la liaison régulière entre Alger et les aéroports de Niamey, Nouakchott, Bamako, Brazzaville, Ouagadougou et Luanda. La compagnie « Royal Air Maroc » quant à elle, relie régulièrement la capitale chérifienne à Abidjan, Conakry, Nouakchott et Dakar. D'autres compagnies étrangères assurent également la liaison entre le Maroc et certains pays africains⁸⁶. La compagnie libyenne, « Libyan Arab Airlines » n'assure qu'une liaison Tripoli-Niamey, alors que d'autres compagnies étrangères relient la capitale libyenne à Cotonou⁸⁷, Accra⁸⁸, Bamako⁸⁹, Lagos⁹⁰, N'Djamena⁹¹, Bangui⁹² et Luanda⁹³. Quant à la compagnie tunisienne, « Tunis Air » elle n'assure aucune liaison avec les pays africains au sud du Sahara. C'est la compagnie soviétique « Aeroflot » qui relie Tunis à Accra et la compagnie « KLM » qui dessert Lagos via Tunis. La Mauritanie, pour sa part, est associée à la compagnie aérienne multinationale « Air Afrique » qui assure la liaison avec plusieurs capitales africaines. La flotte aérienne mauritanienne, limitée à deux fokkers gérés par « Air Mauritanie », se contente d'assurer les liaisons intérieures et les vols sur Dakar et Las Palmas.

C'est en définitive l'Algérie qui a consenti le plus d'efforts pour développer ses liaisons aériennes avec l'Afrique sub-saharienne. Certes les vols effectués dans cette direction sont au-dessous du seuil de rentabilité. Mais ces lignes ont le mérite d'exister et de témoigner d'une volonté politique de briser l'obstacle du Sahara et de parier sur le développement des échanges entre l'Algérie et le reste de l'Afrique.

Le transport maritime est très peu développé du fait du faible volume des échanges commerciaux entre les deux rives du Sahara. L'Algérie, à travers les compagnies mixtes de navigation créées avec le Benin (COBENAM) et avec la Mauritanie (COMONAM) contribue au développement de l'armement local des deux pays. Quant à la compagnie de navigation algérienne (CNAN) elle se contente de faire du « *tramping* » le long des côtes Est et Ouest de l'Afrique.

Le volume des échanges commerciaux entre les pays du Maghreb et leurs partenaires au sud du Sahara est en général fort limité. La structure de ces échanges se caractérise par le nombre réduit des partenaires et des produits échangés entre eux. Ces produits sont en général des matières premières et des produits alimentaires dans le sens Afrique sub-saharienne-Maghreb et des matières premières et des produits manufacturés à faible taux de valeur ajoutée, dans le sens inverse⁹⁴.

La Mauritanie a quasiment un seul partenaire commercial africain, le Sénégal qui couvre 9 % des importations mauritaniennes et moins de 1 % de ses exportations. Le Maroc et la Tunisie entretiennent des relations commerciales avec à peu près les mêmes partenaires africains (Côte d'Ivoire, Sénégal, Nigéria, Gabon) et ont sensiblement le même volume d'échanges représentant entre 1,5 et 2 % de leurs importations et 3 à 4 % de leurs exportations avec une balance commerciale légèrement excédentaire. Ces résultats sont

86. Les avions d'« Aeroflot » font escale au Maroc et poursuivent leur trajet vers Bissau, Bamako et Dakar. La Compagnie KLM dessert également la capitale marocaine qu'elle relie avec Monrovia et Freetown. La Compagnie « Air Mali » assure la liaison Rabat - Bamako et la Compagnie « Air Afrique » relie la capitale marocaine à Nouakchott et Dakar.

87. Avec la Compagnie soviétique « Aeroflot ».

88. Avec « Aeroflot »

89. *Ibid.*

90. Avec « Aeroflot » et « Bulgarian Airlines »

91. Avec la Compagnie française UTA.

92. *Ibid.*

93. Avec « Bulgarian Airlines ».

94. Cf. les tableaux en annexe.

probablement dûs au fait que le secteur privé participe activement au commerce extérieur de ces deux pays.

Concernant l'Algérie, le rapport est inverse dans la mesure où la balance commerciale est déficitaire avec ses partenaires africains. Le volume des échanges est en valeur absolue le plus élevé par rapport aux autres pays du Maghreb, mais il dépasse à peine le 1 % du volume global aussi bien des importations que des exportations. Les principaux partenaires commerciaux africains de l'Algérie sont la Côte d'Ivoire, Madagascar, la Tanzanie, le Sénégal et le Mozambique. Il faut souligner à cet égard qu'une importante quantité de produits subventionnés par l'Algérie (sucre, café, huile, farine...) fait l'objet de contrebande à la frontière méridionale du pays et échappe aux statistiques.

Quant à la Libye, ses échanges commerciaux avec les pays africains sont très faibles. Ses partenaires commerciaux sont limités en nombre (Ouganda, Zambie, Ghana) et ne sont pas constants. D'ailleurs le volume des échanges est assez insignifiant par rapport au volume global du commerce extérieur libyen, ou même par rapport à ses échanges avec ses voisins maghrébins.

Il faut dire que les relations économiques de la Libye avec ses partenaires africains, se situent moins dans le domaine commercial que dans le domaine financier. En effet l'importante rente pétrolière libyenne a permis à ce pays de dispenser en direction de l'Afrique, une aide financière conséquente consistant principalement en dons et en prêts accordés à des conditions très libérales (faible taux d'intérêt, long terme et important différé). Les principaux pays bénéficiaires sont le Tchad, l'Ouganda, la Guinée, la Somalie et le Gabon⁹⁵. Cette aide a oscillé entre 293 millions de Dollars US en 1981 et 85 millions en 1983 représentant respectivement 1,11 % et 0,35 % du PNB de la Libye⁹⁶.

L'aide financière algérienne, sans égaler celle de la Libye n'en est pas très loin. Elle comporte d'ailleurs les mêmes conditions libérales. Elle s'est élevée à 97 millions de Dollars US en 1981 et a atteint en 1982 la somme de 128 millions; pour descendre à 44 millions en 1983⁹⁷. Les pays bénéficiaires sont principalement le Mozambique, la Mauritanie, Madagascar, le Mali, la Tanzanie, et la République Populaire du Congo.

L'évolution de l'aide concessionnaire accordée par la Libye et l'Algérie de 1975 à 1983 (Cf. Annexe IX) montre, en moyenne, la contribution légèrement supérieure du premier pays par rapport au second⁹⁸. Beaucoup plus faible est la contribution marocaine dont les ressources publiques sont limitées. C'est pourquoi le Maroc s'est contenté de financer un petit nombre d'opérations: participation avec 28 millions de Dollars US au financement de la construction du transgabonais et la réalisation de certains édifices (cité de l'OUA et mosquée à Conakry, médersas et mosquées à Libreville et Dakar). C'est surtout la Libye qui a le plus investi en Afrique dans la construction de mosquées, médersas et centres culturels⁹⁹ à l'instar des pays comme l'Arabie Séoudite et le Koweït. Car comme eux, la Libye vise à renforcer l'impact de l'Islam en Afrique, quitte parfois, à s'encombrer d'alliances douteuses en frayant avec des dirigeants africains discrédités comme Idi Amin Dada ou Jean Bedel Bokassa.

Mais le prosélytisme islamique n'est pas l'unique motivation de la politique africaine de Tripoli. C'est pourquoi l'aide libyenne ainsi que ses accords de coopération¹⁰⁰ touchent des

95. Cf. OTAYEK, art. cit. p. 81 et sv.

96. Cf. les chiffres in *OCE-Coopération pour le développement*, examen 1984.

97. *Ibid.*

98. Cf. les chiffres en annexe.

99. H. BLEUCHOT « La politique africaine de la Libye » art. cit. p. 82 et s.

100. Voir la liste de ces accords in OTAYEK, art. cit. p. 86 et BLEUCHOT art. cit. pp. 69-70.

pays africains non islamisés; tels que l'Angola, le Cameroun ou l'Éthiopie. Ces accords, fort nombreux, sont souvent partiellement appliqués et ne donnent pas la mesure exacte de la coopération bilatérale entre la Libye et ses partenaires africains. En revanche, c'est à travers les sociétés mixtes créées que peut le mieux s'apprécier l'impact économique de la Libye en Afrique¹⁰¹. Ces nombreuses sociétés créées avec plusieurs pays africains interviennent principalement dans le domaine agricole et dans le secteur bancaire. La Libye s'assure en général 51 % du capital, et dispose de la majorité dans les conseils d'administration.

Plus respectueux de la souveraineté de ses partenaires africains, l'Algérie a pris soin de contribuer à 49 % du capital social des sociétés mixtes créées, laissant les 51 % au pays africain associé, ainsi que la direction générale. Les sociétés mixtes sont en plus petit nombre et concernent les domaines de la pêche (ALMAP et GUIALP)¹⁰² de la navigation (COMAUNAM et COBENAM)¹⁰³ et du bois (SAMOFOR et SFAC)¹⁰⁴. Leurs démarrages et les résultats de leur gestion sont variés¹⁰⁵. La réussite la plus spectaculaire est à l'heure actuelle enregistrée par la Société Algéro-Mauritanienne de pêche créée en 1974 et dont la gestion est bénéficiaire. En revanche l'échec le plus cuisant est celui de la Société Algéro-Malienne de transport routier (SAT) qui a dû être dissoute en 1983 du fait de sa mauvaise gestion.

L'assistance technique constitue un autre volet important des relations entre certains pays du Maghreb et l'Afrique au sud du Sahara. L'Algérie a accordé son assistance principalement dans le domaine des hydrocarbures (aux pays suivants: Angola, Benin, São-Tomé et Príncipe, Congo et Mauritanie) et dans le domaine des télécommunications (Mali, Mauritanie, Niger...). Les techniciens marocains sont intervenus surtout dans le domaine de l'agriculture au Gabon et au Sénégal, et dans le domaine de la défense et de la sécurité au Gabon, en Guinée, au Sénégal et au Zaïre.

Enfin il convient de signaler la contribution des pays du Maghreb à la formation des cadres africains dans les universités et les instituts techniques d'Algérie, du Maroc, de Tunisie et de Libye. Ces différents pays octroient en effet un certain nombre de bourses aux étudiants et stagiaires africains¹⁰⁶. L'obstacle de la langue a privilégié les pays africains francophones qui ont principalement bénéficié de ces bourses. L'arabisation de l'enseignement des sciences sociales dans les universités algériennes a orienté les étudiants africains vers les disciplines de sciences et de médecine. Malgré cette restriction, environ 8000 diplômés africains sont sortis des universités et instituts algériens depuis l'indépendance du pays. C'est là nous semble-t-il, le meilleur investissement pour le rapprochement du Maghreb et de l'Afrique sub-saharienne, et c'est là que réside l'un des principaux facteurs de développement de la dynamique unitaire.

101. Voir la liste de ces sociétés in OTAYEK art. cit. p. 89.

102. Sociétés Algéro-mauritanienne et Algéro-guinéenne de pêche.

103. Sociétés Algéro-Mauritanienne et Algéro-Beninoise de Navigation.

104. Société Algéro-Mozambicaine du bois et société forestière Algéro-Congolaise.

105. S, CHIKH, « L'Algérie en Afrique » art. cit. p. 96.

106. Cf. les chiffres in S, CHIKH, « L'Algérie en Afrique » art. cit. pp. 97-99; M, BOUZIDI, « Le Maroc et l'Afrique subsaharienne » art. cit. pp. 105-106; L.C., CODO « La politique du Maroc au sud du Sahara » art. cit. (2^{ème} partie) p. 14; R OTAKEK, « La politique africaine de la Libye » art. cit. p. 96.

IV – CONCLUSION

L'analyse des politiques africaines des pays du Maghreb, à travers les trois dimensions représentées par la « dialectique externe », la « dialectique interne » et la « dynamique unitaire », révèle le caractère fonctionnel ou dysfonctionnel de ces politiques. En effet, parmi les cinq pays étudiés, trois se distinguent par des changements d'orientation depuis leurs indépendances respectives.

Le Maroc rangé dans le camp progressiste au sein du « groupe de Casablanca », dans les débuts des années 1960, a évolué après 1963 vers une orientation le situant dans le camp modéré et pro-occidental des pays africains. La dialectique de l'affrontement dans le conflit du Sahara occidental l'a poussé encore davantage dans cette voie pour en faire l'un des principaux représentants des intérêts occidentaux dans le continent.

La Mauritanie quant à elle, située au cours des années 1960 dans le camp modéré au sein des groupes de « Brazzaville » et de « Monrovia » a manifesté aux débuts des années 1970, une volonté plus affirmée d'indépendance qui l'a rapprochée de l'Algérie. Mais sa participation à l'accord signé avec Rabat et Madrid sur le partage du Sahara occidental l'a incité à opérer un renversement d'alliance en se liant au Maroc et en recourant à la protection française. Son désengagement du conflit du Sahara occidental à la suite de l'accord signé en 1979 avec le Polisario et de son retrait du Tiris occidental, lui a fait opérer un nouveau changement de cap, vers des positions plus neutralistes.

La Libye a connu à son tour un changement d'orientation la déplaçant de la position modérée et pro-occidentale de la monarchie senoussite à l'activisme révolutionnaire de la Jamahiriya libyenne. Celle-ci d'ailleurs, ne s'interdit pas les changements d'alliances et les brusques ruptures ainsi que les revirements inattendus.

Les changements d'orientation de ces trois pays auront des conséquences variables sur leurs politiques africaines. Ainsi la Mauritanie, aux moyens et aux ressources limités, n'a pas connu une modification importante au niveau de ses relations interafricaines; dans la mesure où elle est demeurée étroitement liée à ses partenaires ouest-africains et sahéliens, tout en se réclamant de la famille maghrébine. Sa position géographique et la composition ethnique de sa population (80 % de Maures et 20 % de noirs) lui impose un tel choix et lui permet de demeurer par delà les aléas politiques, au carrefour des deux ensembles maghrébin et sub-saharien.

Le cas du Maroc est différent dans la mesure où ses changements d'orientation se sont répercutés sur le choix de ses alliances et sur les dimensions de sa politique africaine. Ainsi son engagement dans le camp occidental s'est manifesté par une diminution de la « dialectique externe » et un renforcement de la « dialectique interne » avec son retrait de l'OUA et son isolement par rapport aux nombreux pays africains qui ont reconnu la RASD. Son alliance tactique avec la Libye, à la suite du traité d'Union Arabo-Africaine d'Oujda lui a fait perdre le soutien de ses alliés africains. La « dynamique unitaire » s'en est trouvée ainsi affectée et a accusé un recul sensible qui s'est manifesté par un effacement du Maroc sur la scène politique africaine. Ces différentes interactions sont tout à fait logiques et illustrent le cas d'une politique de désengagement et de déphasage par rapport à un environnement géopolitique déterminé.

Moins logique apparaît le cas de la Libye dont les positions maximalistes et l'action interventionniste produisent des effets contre-performants. En effet, la forte « dialectique externe » laisse supposer logiquement une diminution de la « dialectique interne ». Or, celle-ci est particulièrement importante du fait des conflits et des tensions provoqués par l'action subversive de la politique libyenne à l'égard de ses partenaires africains. De ce fait, la

« dynamique unitaire » s'en trouve affaiblie malgré les importantes ressources mobilisées et l'aide substantielle accordée aux différents pays africains.

Face à ces trois cas, l'Algérie et la Tunisie se distinguent par une remarquable continuité dans leurs politiques africaines. La première dans son orientation progressiste et la seconde dans sa position modérée et pro-occidentale. Cette continuité est garantie, dans le cas de la Tunisie par la longévité du leader tunisien qui est à l'heure actuelle, le doyen des chefs d'État africains. Le « bourguibisme », mélange de gradualisme et d'ouverture sur l'occident, inspire toujours les choix de politique extérieure de la Tunisie. La continuité qui caractérise la politique africaine de l'Algérie est déterminée, quant à elle, par l'existence d'une suite de textes doctrinaux (Programme de Tripoli, Charte d'Alger, Charte Nationale) qui constituent un cadre de référence inspirant et balisant l'action des dirigeants successifs. Le coefficient personnel de ces dirigeants n'imprime aux orientations fondamentales, que des variations de style.

La « dialectique externe » déterminée dans le cas de l'Algérie par la politique des « Trois Anti » (colonialisme, racisme, impérialisme) est située à un niveau élevé qui permet de transcender les contradictions inter-africaines et de limiter le champ de la « dialectique interne ». La « dynamique unitaire trouve ainsi un terrain favorable à son développement. C'est ce qui apparaît à travers l'intensité des relations politiques et diplomatiques algéro-africaines, et les efforts déployés par l'Algérie dans le domaine de la coopération avec ses partenaires sub-sahariens. Certes, les résultats ne sont pas toujours à la mesure des intentions déclarées, mais malgré ces limites, l'Algérie se détache nettement des autres pays du Maghreb et apparaît en comparaison comme ayant la politique africaine la plus cohérente et la plus dynamique.

La Tunisie et la Mauritanie, limitées par leurs faibles ressources, ont une politique à la mesure de leurs moyens et s'efforcent de compenser cet handicap par une politique adaptée à leurs situations. La Tunisie s'assure une présence sur la scène africaine à travers les postes administratifs occupés par ses ressortissants dans les organisations interafricaines et dans les organisations de coopération arabo-africaine. Le cas du Président de la BADEA Chedly Ayari, est à cet égard très significatif. La Mauritanie quant à elle, tire avantage de sa double appartenance à l'ensemble maghrébin et à l'ensemble Ouest-africain et sahélien.

La Libye et le Maroc sont desservis dans leurs politiques africaines par leurs « projets sahariens » considérant les régions méridionales qui leur sont voisines comme des « *Hinterland* » devant faire partie de leur mouvance.

Avec la notion de « bon voisinage positif » l'Algérie envisage les relations de contiguïté dans un souci de stabilisation régionale par le règlement des contentieux territoriaux dans le cadre du principe du respect des frontières héritées de la colonisation. Elle assigne également à cette notion, l'objectif d'aménager un espace prioritaire de coopération placé dans la perspective des relations sud-sud, appelés à réaliser « l'autonomie collective » de ses partenaires. Des projets tels la « route de l'Unité Africaine » ou la construction d'une usine d'enfutage au Mali alimentée par le gaz algérien, entre dans cette perspective.

Mais une coopération d'envergure s'étendant aux espaces maghrébin et saharien, est tributaire du nécessaire règlement des conflits qui persistent dans la région, à la fois au Tchad et au Sahara occidental. Et c'est à partir de ces deux espaces que pourra être envisagée une politique africaine commune à un ensemble maghrébin enfin solidaire et reconcilié avec lui-même. Il sera possible alors de parler du Maghreb et de l'Afrique sud-saharienne.

ANNEXE I
Représentations diplomatiques
Légations actives

PAYS D'ACCUEIL	ALGÉRIE	LYBIE	MAROC	MAURITANIE	TUNISIE
ANGOLA	Ambassadeur	Ambassadeur			
BENIN	Ambassadeur	Ambassadeur			
BOTSWANA	Ambassadeur	Ambassadeur			
BURKINA-FASO	Ambassadeur	Ambassadeur			
BURUNDI	Ambassadeur	Ambassadeur			
CAMEROUN	Ambassadeur	Ambassadeur	Ambassadeur		
CONGO (R.P.)	Ambassadeur	Ambassadeur	Ambassadeur	Ambassadeur	Ambassadeur
CÔTE D'IVOIRE	Ambassadeur	Ambassadeur			
DJIBOUTI	Ambassadeur	Ambassadeur			
ÉTHIOPIE	Ambassadeur	Ambassadeur			
GABON	Ambassadeur	Ambassadeur	Ambassadeur	Ambassadeur	Ambassadeur
GAMBIE	Ambassadeur	Ambassadeur	Ambassadeur	Ambassadeur	Ambassadeur
GHANA	Ambassadeur	Ambassadeur			
GUINÉE-BISSAU	Ambassadeur	Ambassadeur	Ambassadeur		
GUINÉE-CONAKRY	Chargé d'Affaires	Chargé d'Affaires	Ambassadeur		
GUINÉE-					
ÉQUATORIALE					
KENYA	Ambassadeur	Chargé d'Affaires	Chargé d'Affaires	Ambassadeur	
LIBERIA	Ambassadeur	Ambassadeur	Ambassadeur		
MADAGASCAR	Ambassadeur	Ambassadeur	Ambassadeur		
MALI	Ambassadeur	Ambassadeur			
MOZAMBIQUE	Ambassadeur	Ambassadeur	Chargé d'Affaires		
NIGER	Ambassadeur	Ambassadeur	Ambassadeur	Ambassadeur	
NIGERIA	Ambassadeur	Ambassadeur	Chargé d'Affaires	Ambassadeur	
OUGANDA	Ambassadeur	Ambassadeur	Chargé d'Affaires	Ambassadeur	
RCA	Ambassadeur	Chargé d'Affaires	Ambassadeur	Ambassadeur	Ambassadeur
SÉNÉGAL	Ambassadeur	Ambassadeur	Ambassadeur		
SEYCHELLES	Ambassadeur	Ambassadeur			
SOMALIE	Ambassadeur	Ambassadeur	Ambassadeur		
SOUDAN	Ambassadeur	Ambassadeur			
TANZANIE	Ambassadeur	Ambassadeur			
TCHAD	Ambassadeur	Chargé d'Affaires			
TOGO	Chargé d'Affaires	Ambassadeur	Ambassadeur		Ambassadeur
ZAIRE	Ambassadeur	Ambassadeur			Ambassadeur
ZIMBABWE	Ambassadeur	Ambassadeur	Ambassadeur	Ambassadeur	Ambassadeur

ANNEXE II
Représentations diplomatiques
Légations passives

PAYS REPRÉSENTÉS	ALGÉRIE	LYBIE	MAROC	MAURITANIE	TUNISIE
ANGOLA	Ambassadeur				
BENIN	Ambassadeur	Ambassadeur			
BURKINA-FASO	Ambassadeur				
BURUNDI	Ambassadeur	Ambassadeur			
CAMEROUN	Ambassadeur				
CONGO (R.P.)	Ambassadeur				
CÔTE D'IVOIRE	Ambassadeur		Ambassadeur		Ambassadeur
DJIBOUTI					Ambassadeur
ÉTHIOPIE		Ambassadeur			
GABON	Ambassadeur		Ambassadeur	Ambassadeur	
GHANA	Ambassadeur	Ambassadeur			Ambassadeur
GUINÉE-BISSAU	Ambassadeur				
GUINÉE-CONAKRY	Ambassadeur	Ambassadeur	Ambassadeur		
GUINÉE-ÉQUATORIALE			Ambassadeur		
MADAGASCAR	Ambassadeur				
MALI	Ambassadeur	Ambassadeur			
NIGER	Ambassadeur	Ambassadeur			
NIGERIA	Ambassadeur	Ambassadeur	Ambassadeur	Chargé d'Affaires	
RCA			Ambassadeur		
RWANDA		Ambassadeur			
SÉNÉGAL	Ambassadeur		Ambassadeur	Ambassadeur	Ambassadeur
SOMALIE	Ambassadeur				
TCHAD	Ambassadeur	Ambassadeur			
TOGO		Ambassadeur			
OUGANDA		Ambassadeur			
ZAÏRE	Chargé d'Affaires	Chargé d'Affaires	Ambassadeur	Ambassadeur	Ambassadeur
ZIMBABWE	Ambassadeur				

ANNEXE III

Participation des Chefs d'État du Maghreb
aux Sommets de l'O.U.A.

SOMMETS	Algérie	Libye	Maroc	Mauritanie	Tunisie
1 ^{er} Addis Abéba (22-25 Mai 1963)	X	X		X	X
2 ^{ème} Le Caire (17-21 Juillet 1964)	X		X		X
3 ^{ème} Accra (21-25 Octobre 1965)	X			X	
4 ^{ème} Addis Abéba (5-9 Nov. 1966)	X			X	
5 ^{ème} Kinshasa (11-14 Sept. 1967)					
6 ^{ème} Alger (13-16 Sept. 1968)	X		X	X	X
7 ^{ème} Addis Abéba (Sept. 1969)	X				
8 ^{ème} Addis Abéba (1-4 Sept. 1970)					
9 ^{ème} Addis Abéba (22-24 Juin 1971)				X	
10 ^{ème} Rabat (12-15 Juin 1972)	X		X	X	X
11 ^{ème} Addis Abéba (Mai 1973)	X				
12 ^{ème} Mogadiscio (12-16 Juin 1974)	X				
13 ^{ème} Kampala (28-31 Juillet 1975)	X	X			
14 ^{ème} (extra) Addis Abéba 10-12 Janvier 1976)					
15 ^{ème} Port Louis (02-05 Juillet 1976)				X	
16 ^{ème} Libreville (2-5 Juillet 1977)	X			X	
17 ^{ème} Khartoum (18-22 Juillet 1978)	X				
18 ^{ème} Monrovia (16-20 Juillet 1979)	X				
19 ^{ème} Freetown (1-4 Juillet 1980)				X	
20 ^{ème} Nairobi (23-26 Juin 1981)	X		X	X	
21 ^{ème} Addis Abéba (Juin 1983)	X				
22 ^{ème} Addis Abéba (12-15 Nov. 1984)	X				
23 ^{ème} Addis Abéba (18-20 Juil. 1985)	X	X			
24 ^{ème} Addis Abéba (Juillet 1986)					
Total	17	3	4	10	4
Taux d'assiduité	76,83	12,5	16,66	41,66	16,66

ANNEXE IV

Échanges commerciaux algéro-africains

IMPORTATIONS

	1979	1980	1981	1982	1983
MONDE	8 406 650	10 524 498	11 302 272	10 679 396	10 331 880
AFRIQUE	206 332	297 214	248 572	161 061	166 512
%	2,5 %	2,8 %	2,2 %	1,5 %	1,6 %
CÔTE D'IVOIRE	79 510	87 944	53 241	30 245	14 934
TUNISIE	26 300	56 114	57 379	35 592	34 671
ANGOLA	58 900	74 060	43 627	8 338	8 338
TANZANIE	5 918	9 115	43 036	11 393	26 395
MADAGASCAR	9 048	24 224	8 108	12 786	8 511
ZAMBIE	852	10 928	10 645	10 589	18 866

EXPORTATIONS

	1979	1980	1981	1982	1983
MONDE	9 863 297	15 623 587	13 296 163	11 475 900	11 158 364
AFRIQUE	84 804	130 241	160 605	209 632	155 278
%	0,9 %	0,8 %	1,2 %	1,8 %	1,4 %
MOZAMBIQUE		7 976	32 638	92 121	12 055
SÉNÉGAL	25 454	32 026	31 382	25 334	19 467
CÔTE D'IVOIRE	8 548	58 404	33 080	3 018	16 289
BENIN	35 532	7 011	19 723	39 459	4 141
GHANA	9 567		21 000		17 544
MAURITANIE		56	13	23 961	21 549
ZAMBIE					44 663
TUNISIE	2 719	6 044	6 485	13 215	10 268
MADAGASCAR		13 514			

Source: Nations Unies — *Annuaire Statistique du Commerce International (1983)*
en milliers de \$ US

ANNEXE V

Relations commerciales libyo-africaines

IMPORTATIONS

	1979	1980	1981	1982	1983
MONDE	3 773 452	4 602 491	5 311 306	6 776 377	8 381 697
AFRIQUE	77 996	137 788	81 576	37 740	83 484
%	2,1 %	3 %	1,5 %	6,6 %	1 %
TUNISIE	17 344	54 252	37 105	17 021	62 197
MAROC	5 387	10 133	10 411	5 630	7 511
OUGANDA	7 456	8 190	3 809	11 594	7 685
ZAMBIE	11 191				

EXPORTATIONS

	1979	1980	1981	1982	1983
MONDE	11 410 863	9 894 533	16 076 037	21 909 687	15 571 062
AFRIQUE	129 749	71 713	33 670	29 902	1 503
%	1,1 %	0,7 %	0,2 %	0,1 %	0,0 %
ZAMBIE	122 636				
GHANA			19 016	29 902	
TUNISIE			29 360	5 597	
ALGÉRIE	5 033	5 789	7 511		
MAROC		1 880	1 846		

Source: Nations Unies — *Annuaire Statistique du Commerce International (1983)*
En millions de \$ US

ANNEXE VI

Relations commerciales maroco-africaines

IMPORTATIONS

	1979	1980	1981	1982	1983
MONDE	2 950 326	3 673 490	4 182 375	4 352 584	4 315 286
AFRIQUE	72 414	74 887	89 245	72 367	63 836
%	2,5 %	2 %	2,1 %	1,7 %	1,5 %
CÔTE D'IVOIRE	24 223	30 791	32 964	26 419	22 221
GABON	6 180	7 861	11 330	8 929	10 952
TUNISIE	1 838	2 027	2 373	10 314	3 492

EXPORTATIONS

	1979	1980	1981	1982	1983
MONDE	1 511 345	1 958 638	2 403 418	2 320 271	2 058 599
AFRIQUE	67 258	69 748	84 382	118 497	69 167
%	4,5 %	3,6 %	3,5 %	5,1 %	3,4 %
NIGERIA	9 140	11 093	9 477	10 492	6 136
LIBYE	9 199	11 255	12 552	44 514	662
TUNISIE	10 536	15 549	21 082	17 646	19 678
CÔTE D'IVOIRE	6 568	5 959	10 378	9 648	9 281
SÉNÉGAL	4 143	3 922	3 572	4 501	7 190
GUINÉE	11 025	2 864	1 625	2 620	3 580
CAMEROUN	2 391	3 185	3 888	4 883	5 727
GABON	2 606	2 584	3 019	3 151	4 062
CONGO	840	928	3 547	4 055	3 594

Source: Nations Unies — *Annuaire Statistique du Commerce International (1983)*
en milliers de \$ US

ANNEXE VII

Relations commerciales mauritano-africaines

IMPORTATIONS

	1979	1980	1981	1982	1983
MONDE		285 703	265 090	273 021	226 504
AFRIQUE		32 181	34 144	21 082	20 201
%		11,3 %	12,9 %	7,7 %	8,9%
SÉNÉGAL		15 976	33 359	25 792	22 850

EXPORTATIONS

	1979	1980	1981	1982	1983
MONDE		194 536	261 180	233 268	304 701
AFRIQUE		442	761	2 055	1 153
%		0,2 %	0,3 %	0,9 %	0,4 %
SÉNÉGAL		442	761	2 055	1 153

Source: Nations Unies — *Annuaire Statistique du Commerce International (1983)*
En millions de \$ US

ANNEXE VIII

Relations commerciales tuniso-africaines

IMPORTATIONS

	1979	1980	1981	1982	1983
MONDE	842 155	3 508 706	3 770 881	3 413 420	3 169 500
AFRIQUE	44 135	75 368	59 794	78 350	61 900
%	1,6 %	2,1 %	1,6 %	2,3 %	2 %
MAROC	11 103	14 586	18 079	20 055	12 700
LIBYE	5 887	10 126	10 516	8 668	24 500
ALGÉRIE	2 365	5 870	5 559	18 865	4 300
CÔTE D'IVOIRE	5 620	6 038	3 874	7 138	5 400
LIBERIA		9 116			
SOUDAN	2 338	3 274	2 060		

EXPORTATIONS

	1979	1980	1981	1982	1983
MONDE	1 790 731	2 233 742	2 503 683	1 982 870	1 782 600
AFRIQUE	113 696	71 972	216 547	122 443	77 100
%	6,3 %	3,2 %	8,6 %	6,2 %	4,3 %
LIBYE	52 055	17 881	110 363	77 610	41 100
ALGÉRIE	31 000	41 774	49 111	23 266	19 400
GHANA	22 868	6	30		
SÉNÉGAL	221	55	17 668	340	
NIGERIA	545	1 481	9 392		
MAROC	1 698	1 814	4 714	1 019	1 900
CÔTE D'IVOIRE	1 012	2 721	2 174	340	906
ANGOLA	37	144	3 904		

Source: Nations Unies — *Annuaire Statistique du Commerce International* (1983)
En millions de \$ US

ANNEXE IX

Tableau II.H.1. Aide concessionnelle des pays membres de l'OPEP, 1976-1983
Versements nets

Millions de dollars

	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983 ^P
Pays du Golfe									
Koweït	946	531	1 292	978	971	1 140	1 154	1 168	995
Qatar	338	195	189	105	291	270	250	50	(22)
Arabie Saoudite	2 756	3 028	3 086	5 464	4 238	5 943	5 664	4 028	3 916
EAU	1 046	1 021	1 052	885	970	909	811	402	100
Total	5 086	4 775	5 619	7 432	6 470	8 262	7 879	5 648	5 034
Autres donateurs arabes									
Algérie	41	54	42	41	281	103	97	128	(44)
Irak	215	231	62	174	659	768	140	9	(- 3)
Libye	259	94	101	131	140	382	293	43	(85)
Total	515	379	205	347	1 080	1 252	531	180	(126)
Donneurs non-arabes									
Iran	593	753	169	240	- 34	- 83	- 93	- 121	(139)
Nigéria	14	83	50	26	29	33	141	58	35
Venezuela	31	108	24	87	107	125	67	126	141
Total	638	944	243	353	102	75	115	63	315
Total général	6 239	6 098	6 067	8 131	7 652	9 589	8 525	5 891	5 476
Total aux prix constants de 1982	9 396	8 838	8 079	9 303	7 897	9 038	8 342	5 891	5 504

Source: OCDE *Coopération pour le développement. Examen 1984.*

Tableau II.H.2. Aide concessionnelle des pays membres de l'OPEP, 1975-1983
Versements nets

En pourcentage du PNB

	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983 ^P
Pays du Golfe									
Koweït	7.18	3.63	8.13	5.40	3.52	3.52	3.60	4.49	4.46
Qatar	15.58	7.95	7.56	3.62	6.26	4.05	3.77	(0.89)	(0.42)
Arabie Saoudite	7.76	6.46	5.24	8.39	5.55	5.09	3.54	2.61	3.53
EAU	11.68	8.88	7.23	6.23	5.09	3.30	2.72	1.46	0.42
Total	8.50	6.33	6.12	7.42	5.07	4.51	3.45	2.65	2.98
Autres donateurs arabes									
Algérie	0.28	0.33	0.21	0.16	0.88	0.25	0.23	0.29	0.09
Irak	1.62	1.44	0.33	0.77	1.97	2.09	(0.47)	(0.03)	—
Libye	2.29	0.63	0.57	0.77	0.58	1.18	1.11	0.18	0.35
Total	1.32	0.80	0.37	0.53	1.23	1.14	0.54	0.18	0.12
Donneurs non-arabes									
Iran	1.12	1.16	0.22	(0.33)	—	—	—	—	(0.13)
Nigéria	0.04	0.19	0.10	0.05	0.04	0.04	0.18	0.08	0.05
Venezuela	0.11	0.34	0.07	0.22	0.22	0.21	0.10	0.18	0.20
Total	0.55	0.67	0.15	0.21	0.05	0.03	0.05	0.03	(0.13)
Total général	2.92	2.33	1.97	2.46	1.82	1.80	1.51	1.06	1.05

Note : Les données du PNB ont été fournies par la Banque Mondiale, à l'exception des données entre parenthèses qui sont des estimations du Secrétariat de l'OCDE.